



*L'ATTENUATION DES GROS MOTS DANS TINTIN*

**MÉMOIRE DE FIN DE MASTER**

**UNIVERSITÉ COMPLUTENSE DE MADRID ET**

**UNIVERSITÉ SORBONNE (PARIS IV)**

**MASTER HISPANO-FRANÇAIS EN LANGUE FRANÇAISE APPLIQUÉE**

**Année : 2017-2018**

**Élève : CARMEN QUINTERO ÁLVAREZ DE EULATE**

**Tutrice : SONIA NATHALIA GÓMEZ-JORDANA FERARY**

**Date : Juin 2018**

## Table de matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>p.3</b>
1.1. Méthodologie .....	p.4
1.2. Objectif .....	p.5
<b>2. Notions théoriques sur les gros mots</b> .....	<b>p.6</b>
<b>2.1.</b> Définitions et distinction des termes clés (gros mots, jurons, injures et insultes) p.6	
<b>2.2.</b> Nature et caractéristiques morphosyntaxiques .....	p.8
2.2.1 Morphologie et formation des gros mots .....	p.9
2.2.2 Caractéristiques morphosyntaxiques .....	p.10
<b>2.3.</b> Caractéristiques sémantiques .....	p.14
2.3.1 La religion.....	p.14
2.3.2 La sexualité .....	p.15
2.3.3 La fonction excrémentielle .....	p.17
2.3.4 Exprimer la peur, le mépris, la bêtise et la méchanceté.....	p.18
2.3.5 D'autres sources de l'insulte.....	p.19
<b>2.4</b> Emploi et contexte : types d'insulte.....	p.20
<b>2.5</b> Gros mots : acte de langage, subjectivité, fonction et interprétation .....	p.21
2.5.1 Insulter et jurer : un acte performatif .....	p.21
2.5.2 La subjectivité de l'insulte .....	p.24
2.5.3 Fonction et interprétation de l'insulte et du juron.....	p.26
<b>3. L'atténuation des gros mots</b> .....	<b>p.30</b>
3.1. Les gros mots et les enfants .....	p.30
3.2. Différents procédés d'atténuation .....	p.31
<b>4. 4. Tintin et les gros mots : injures/insultes et jurons/interjections</b> .....	<b>p.34</b>
4.1. Structures syntaxiques .....	p.34
4.2. Sources sémantiques .....	p.38
4.3. Atténuation des gros mots et créativité .....	p.40

<b>Conclusion.....</b>	<b>p.44</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>p.46</b>
<b>Sitographie .....</b>	<b>p.47</b>
<b>Bandes dessinées.....</b>	<b>p.49</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>p.51</b>

## 1. Introduction

La langue ne nous sert pas uniquement à décrire ou informer sur notre monde. En effet, quand nous voulons exprimer nos sentiments ou émotions, nous avons recours à des expressions qui vont au-delà des expressions descriptives du type « je suis fâché » ou « j'ai trop peur ». En effet, quand les circonstances nous le permettent, nous avons souvent recours aux gros mots pour exprimer la joie, la rage, la peur, la surprise, etc. mais, que faire quand le contexte est inapproprié pour produire ces mots interdits ? C'est peut-être lorsque notre chef est à côté de nous ou lorsqu'il y a un enfant qui nous écoute. À ces moments-là, nous avons recours à différents moyens d'atténuation. Dans le cas d'Hergé, l'auteur de la collection de bande dessinée intitulée *Les aventures de Tintin*, il s'agissait de milliers d'enfants qui lisaient ses histoires et, alors, comment y procéder pour éviter les gros mots ?

Pour répondre à cette question, nous proposerons d'un côté, un cadre théorique contenant des notions de base sur le sujet des gros mots. Dans cette partie, nous exposerons d'abord, de manière très résumée, différentes définitions pour distinguer les termes clés pour notre mémoire. Ensuite, nous montrerons les différentes procédures pour la création des gros mots ainsi que leurs caractéristiques morphosyntaxiques et sémantiques –thèmes source des expressions grossières, provenant ou pas de sujets tabous–. Finalement, nous focaliserons notre attention sur l'apprentissage de ce type d'expressions de la part des enfants pour exposer, ultérieurement, les différents moyens d'atténuation des gros mots qu'il existe. D'un autre côté, nous mènerons à bien une analyse des insultes et des jurons employés par Hergé en analysant leur syntaxe et leurs sources sémantiques pour, finalement, étudier les différentes procédures d'atténuation des mots grossiers. Cette partie pratique sera une combinaison entre les expressions les plus remarquables que nous avons trouvées dans les vingt-trois albums, et le cadre théorique qui nous servira de base pour l'analyse.

Avant de commencer à traiter le sujet des gros mots, il nous semble essentiel de consacrer quelques lignes au contexte des albums de Tintin. L'auteur, nommé véritablement George Remi a créé son nom avec ses initiales « RG », donnant lieu à son nom plus connu, « Hergé ». Né en 1907 à Etterbeek et mort en 1983 à Woluwe-Saint-Lambert, cet auteur de bande dessinée a commencé à donner vie aux aventures de Tintin il y a plus de 80 ans. En effet, en 1929 il a entamé la publication de fragments hebdomadaires dans différentes revues et dans des journaux et, finalement, au début des années 30, il a commencé la publication de vingt-trois albums dans la maison d'édition Casterman –le vingt-quatrième sera inachevé et publié de

manière posthume—. Cette collection sera vendue à travers le monde et traduite dans plus de 80 langues et dialectes. Par ailleurs, selon la page web officielle (<http://fr.tintin.com/essentiel>), Tintin fait partie « des grands de la littérature internationale ».

Revenant au sujet des gros mots et avant de nous concentrer sur les aspects linguistiques des jurons et des injures dans cette bande dessinée, il conviendrait de préciser que, comme l'indique Dominique Lagorgette (2004) dans l'introduction de *Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques*, Les gros mots constituent un objet linguistique tabou et, de ce fait, son étude n'a commencé qu'il y a une trentaine d'années dans différents domaines. Ainsi, même si nous resterons focalisés sur la sphère linguistique, nous considérons intéressant de reprendre les mots de Lagorgette pour montrer brièvement les nombreuses disciplines concernées par ce type d'expressions :

Les études psychologiques tentent de mesurer la notion d'agression verbale, les publications sociologiques discutent des rapports entre agression, groupes (Noirs américains, femmes, enfants, étrangers) et insultes, les travaux juridiques soulèvent la question des limites entre liberté d'expression et diffamation, tandis qu'ethnologues, historiens, littéraires et spécialistes de la communication s'intéressent à l'usage de formes particulières en tant que participant au système stylistique ou social d'une époque donnée. (Lagorgette et Larrivée, 2004, p.4)

## **1.1 Méthodologie**

Pour rédiger notre mémoire, nous avons commencé par la lecture d'ouvrages plus généraux comme *Les gros mots*, de Rouayrenc (1996), *Les injures et les jurons : agressions verbales vs. jeux de langage*, article en ligne de Mateiu et Florea (2014), *Termes d'adresse et injures*, article de Cahiers de lexicologie écrit par Perret (1968), et le livre intitulé *Dire et interdire*, de Nancy Huston (1980). Ensuite, après avoir consulté la source employée par ces auteurs, nous nous sommes penchés vers d'autres lectures plus spécifiques comme les différents articles qui composent *Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques*, édité par Lagorgette et Larrivée (2004). Parmi tous ces articles, ceux qui nous ont servi pour notre mémoire ont été écrits par : Ernotte et Rosier, qui étudient les types d'insultes selon le contexte et l'apprentissage des gros mots de la part des enfants ; Fisher, qui approfondit sur l'importance

du geste dans l'insulte ; Laforest et Vincent, qui se focalisent sur la production et la réception de l'insulte, et Lagorgette et Larrivée, qui se centrent sur l'emploi hypocoristique des insultes. De plus, la lecture de *Quand dire c'est faire* (Austin, 1962) nous a permis d'avoir un panorama général sur le fonctionnement de la langue, et aussi sur la place des insultes et des jurons par rapport à d'autres actes de langage.

En dehors de cet ouvrage, le sous chapitre à l'intérieur de *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, de Kerbrat-Orecchioni (1980) nous a permis de voir la présence de la subjectivité dans les injures et les jurons. De son côté, le chapitre de Milner dans *De la syntaxe à l'interprétation quantités, insultes, exclamations* dirigé par Nicolas Ruwet (1978) nous a aidé à compléter, de manière plus spécifique, les notions essentielles sur la syntaxe des gros mots. Finalement, l'article *Du décalogue aux incivilités : analyse diachronique de la violence verbale*, écrit par Lagorgette (2008) et *Du quolibet à l'insulte : analyse discursive des « gros mots » de la cour de récré*, écrit par Meunier (2009) nous ont apporté plus d'information sur l'étymologie des mots violents et sur l'apprentissage de gros mots de la part des enfants respectivement.

En général, les articles, chapitres et ouvrages lus se complètent entre eux, ce qui permet d'un côté d'élargir la connaissance sur des thèmes plus concrets, comme dans le cas des gros mots et des enfants, et d'autre côté, d'approfondir et de mieux comprendre certains concepts comme celui d'acte « performatif », expliqué de première main dans *Quand dire c'est faire* et réemployé à plusieurs reprises par de nombreux auteurs qui reprennent le terme.

## **1.2 Objectif**

L'objectif de notre mémoire c'est de donner un aperçu général de l'emploi de gros mots en nous focalisant progressivement sur les différentes procédures d'atténuation des gros mots de manière générale. De cette façon, quand nous arriverons à la partie pratique, nous pourrons mettre en œuvre la théorie pour analyser et mieux comprendre les caractéristiques morphosyntaxiques et sémantiques des jurons et des injures employés par Hergé, ce qui nous permettra, finalement, de découvrir les moyens si originaux choisis par lui dans *Les aventures de Tintin*.

## **2. Notions théoriques sur les gros mots**

Dans cette partie de notre mémoire, nous essaierons d'éclaircir des notions clés pour mieux comprendre ensuite nos remarques sur les différentes caractéristiques des gros mots. Celles-ci aborderont la morphosyntaxe – formation et structures –, la sémantique – les différents thèmes source –, le contexte – les différents types d'insulte selon leur rapport avec la situation de communication– et la fonction et l'interprétation des gros mots – les différentes manières de recevoir cet acte de langage.

### **2.1 Définitions et distinction des termes clés (gros mots, jurons, injures et insultes)**

Dans le contexte de la jurologie, nous trouvons différents termes comme « gros mot », « axiologique », « injure », « insulte », « juron », « invective », « apostrophe », « blasphème », « incivilité », « outrage », « obscénité » etc. Dominique Lagorgette (2004) affirme que ces termes renvoient à l'agression verbale, mais, qu'il manque, souvent, une définition précise dans les recherches. En effet, nous n'avons pas trouvé une définition claire pour chaque terme dans nos lectures, même si leurs caractéristiques sont décrites avec précision. Ainsi, face à cette variété de termes, nous fixerons notre attention sur les cinq premières notions de notre énumération – autrement, nous risquerions de nous éloigner du sujet principal de notre mémoire–.

En premier lieu, le terme « axiologique » est, à notre avis, le plus général. En effet, Kerbrat Kerbrat-Orecchioni (1980) l'emploie pour faire référence à la valeur subjective du langage, qui peut être tantôt positive (axiologique positif) tantôt négative (axiologique négatif), étant cette dernière valeur la plus importante pour les expressions péjoratives.

Deuxièmement, Rouayrenc (1996, p.3-7) propose plusieurs définitions de « gros mot » – incluant celles au XIIe siècle–, mais nous n'en retiendrons que l'idée partagée par les dictionnaires les plus actuels, étant celle de la présence de la grossièreté. Ainsi, nous pouvons garder la définition proposée par Meunier (2009, p.159), qui coïncide avec celle du Larousse informatisé : « mot grossier ». De plus, Rouayrenc (1996) ajoute qu'un gros mot est synonyme de « mot interdit » (p.5), étant donné que, à travers son usage, les tabous d'une société sont manifestés. De ce fait, les gros mots varient selon la société, les groupes sociaux, le lieu et l'époque où ils sont employés.

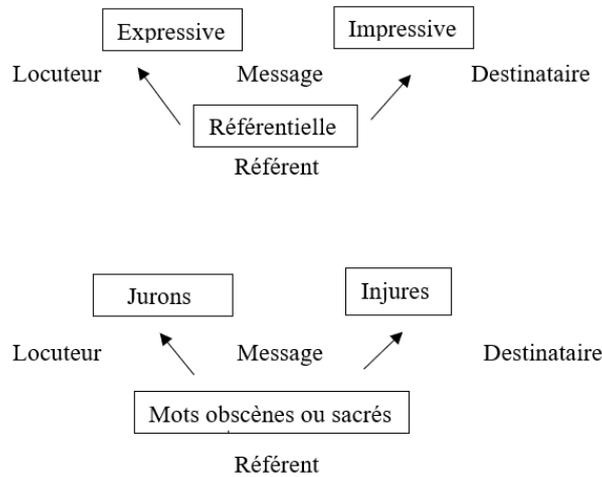
À tout cela, nous pouvons ajouter l'apport de Huston (1980), qui fait la différence entre « gros mot » et « obscénité ». Selon elle, le deuxième terme relève de la fonction référentielle et désigne un objet interdit ; le premier, en revanche, relève de la fonction impressive ou expressive et il conforme, lui-même, un objet interdit. Ainsi, dire « merde » pour désigner un excrément est une obscénité mais le dire pour exprimer une émotion le transforme en un gros mot – un juron–, où il y a eu, par ailleurs, une désémantisation du sens premier.

En lien avec le dernier exemple, nous avons le terme « juron », qui est défini ainsi par le Larousse informatisé : « Expression grossière traduisant sous forme d'interjection une réaction vive de dégoût ou de colère ». Cependant, comme nous le verrons ultérieurement sur le texte de la bande dessinée *Les Aventures de Tintin*, nous pouvons ajouter que la réaction peut être également d'étonnement et, même de surprise positive – autrement dit, le déclencheur de l'expression ne sera pas seulement la colère ou le dégoût–.

Ensuite, nous avons les termes « insulte » et « injure ». Comme les auteurs emploient souvent les deux termes pour traiter les mêmes caractéristiques et de manière presque indistincte, nous n'insisterons pas ici sur les subtilités qui peuvent les différencier. Au contraire, nous nous concentrerons sur l'idée qui se répète dans Lagorgette & Larrivée (2004), soutenant que les insultes ou injures constituent souvent des énoncés qui ont pour objet de blesser directement une personne à travers la parole et/ou les gestes. Le but de ces expressions est, en conséquence, de provoquer une réaction de la part de l'insulté.

Après avoir proposé nos définitions, il faudrait clarifier que le terme « gros-mot » peut englober certaines formes d'axiologiques négatifs comme les jurons et les injures, étant donné qu'il s'agit d'un concept plus général. Autrement dit, une insulte peut être un gros mot ou pas et, si nous parlons de « gros mot » on peut faire référence tantôt à une insulte tantôt à un juron – entre autres termes qui ne nous intéresseront pas pour ce mémoire–. À cela s'ajoute les cas où une insulte ne se sert pas d'un gros mot pour être produite, mais qu'elle emploie d'autres moyens pour être menée à bien, comme une hyperbole ou une animalisation. Les jurons, quant à eux, se servent souvent des gros mots et, quand elles n'emploient pas ces termes interdits, le nom qu'ils reçoivent c'est souvent celui d'interjection.

Enfin, pour distinguer de manière plus claire nos termes principaux « injure » et « juron » – en tant que possibles gros mots– et « obscénités », nous montrerons ci-dessous, le schéma proposé par Huston (1980, p.16-17) :



Dans ces deux schémas, nous pouvons voir comment les jurons sont liés à la fonction expressive, les injures à la fonction impressive, et les obscénités à la fonction référentielle. Ainsi, un juron sera produit par le locuteur dans le but d’exprimer un sentiment qu’il ressent, l’injure sera exprimée pour centrer l’énoncé sur un destinataire, qui est souvent l’allocutaire, en apportant un jugement de valeur, et, comme nous l’avons dit précédemment, les mots obscènes ont une valeur référentielle qui fixe son attention sur le message. Cela dit, nous devons remarquer qu’une insulte peut être dirigé non seulement à l’allocutaire mais aussi au même locuteur, ce qui donnerait lieu à une auto-insulte.

## 2.2 Nature et caractéristiques morphosyntaxiques

Pour traiter les caractéristiques morphosyntaxiques des gros mots, nous nous baserons essentiellement sur les informations et les exemples proposés par Rouayrenc (1996, p.79-105) et Milner (1978). Toutefois, avant de proposer quelles sont ces propriétés morphosyntaxiques des mots interdits, il conviendrait de rappeler que, dans les cas de l’insulte, celle-ci peut être de nature verbale ou non verbale. Exemples de ce dernier type sont le doigt d’honneur ou, chez les enfants, le geste de tirer la langue – gestes qui peuvent changer d’une culture à l’autre – (Fisher, 2004, p.57).

### 2.2.1. Morphologie et formation des gros mots

En ce qui concerne l'emploi verbal des gros mots, nous pouvons avoir recours, pour les produire, au vocabulaire non standard comme « con », mais aussi au vocabulaire standard au moyen de différentes figures de style (Rouayrenc, 1996, p.79-80). L'emploi de gros mots au moyen de ces figures permettent de comprendre une insulte en tant que telle étant donné qu'elles sont considérées comme des termes dépréciatifs par les membres appartenant à la même communauté linguistique. Ce type d'insultes sont métaphoriques, métonymiques, et généralement hyperboliques et, pour recourir à ces figures de style, les personnes insultées sont associées à des objets ou des animaux perçus négativement. (Laforest et Vincent, 2004, p.60).

Quant à la formation des différentes catégories grammaticales, nous trouvons différents procédés de création. Premièrement, le plus commun c'est la dérivation, où la plupart sont faites à partir de l'ajout de suffixes, qui peuvent appartenir au français argotique (« -ouse », « -oche », « -caille », etc. ), au français familier (« -ouiller », « -ade », etc.) ou au français standard (« -ard », « -asse », « -aud », etc.). Ces suffixes permettent aussi le passage d'une catégorie grammaticale à une autre comme « merder », à partir de « merde » (Rouayrenc, 1996, p.81). Les adjectifs, eux aussi peuvent être formés avec un suffixe proprement argotique comme « -os » dans « nullos » ou « -ingue » dans « salingue », mais la plupart seront des suffixes standards comme « -asse » ou « -ique » : « dégueulasse », « merdique », etc. (Rouayrenc 1996, p.82).

Pour les adverbes, leur formation suit les règles générales en ajoutant le suffixe « -ment », ce qui donne lieu à des expressions du type « connement ». Finalement, les verbes sont souvent formés avec le suffixe « -er », comme dans « biter », à partir du nom « bite » ou « -ouiller » pour former « merdouiller » à partir du nom « merde ». De plus, on peut parfois ajouter un préfixe et un suffixe à travers la dérivation parasynthétique pour donner lieu à des verbes comme « enculer » (Rouayrenc 1996, p.83-84).

Le deuxième procédé de création est celui de la création de mots composés, où nous en trouvons plusieurs types : nom + nom, comme « espace bonbons » ; nom + préposition + nom, comme « café du pauvre » ; nom + adjectif, comme « clarinette baveuse », verbe + nom complément d'objet comme « casse-couilles » ; préposition + nom, comme « sans-couilles », et adverbe + participe, comme « mal baisé ». (Rouayrenc 1996, p.84)

D'autres gros mots peuvent être des locutions, comme « mettre une brioche au chaud » – ou « la mettre au chaud » –, des phrases figées nominales comme « mon cul ! », des phrases simples comme « fais pas chier ! » ou complexes comme « pour te branler il te faut le microscope ! » (Rouayrenc 1996, p.86).

Par ailleurs, il existe également d'autres formations comme : l'aphérèse, où la première ou les premières syllabes ne sont pas prononcées, par exemple, « cré » pour « sacré » ; l'apocope où la dernière ou dernières syllabes ne sont pas prononcées, comme « homo » pour « homosexuel » ou « pédé » pour « pédéraste » ; la syncope, comme « fiotte » –homosexuel–, provenant de la réduction du franc-comtois « fillotte » (petite fille) ; des déformations argotiques comme le verlan, qui consiste à changer la place des syllabes ou des phonèmes des mots, comme « uk » à partir de « cul », « teubi » pour « bite », et « va te faire ken » pour « va te faire niquer », et, finalement, les emprunts, très communs surtout pour certaines expressions provenant de l'anglais comme « *fuck you* » –va te faire foutre ! –ou *fuck* ( Rouayrenc 1996, p.87).

### **2.2.2 Caractéristiques morphosyntaxiques**

En ce qui concerne les caractéristiques syntaxiques des gros mots, nous pouvons distinguer différentes catégories : noms, adjectifs, verbes, adverbes et interjections qui peuvent se combiner pour donner lieu à des syntagmes plus grands. Cependant, la distribution n'est pas exacte étant donné que, par exemple, un nom peut être employé comme une interjection, comme « merde ! ». De la même façon, un nom et un adjectif peuvent être employés, parfois, indistinctement : « con », « salaud », etc. En effet, nous pouvons donner à l'adjectif « con » un emploi propre aux substantifs comme, par exemple, la fonction de sujet : « ce petit con (+ verbe) », mais aussi la fonction de complément d'objet : « tu me prends pour un con ? » (Rouayrenc, 1996, p.96). En tout cas, une caractéristique essentielle des injures et des jurons, c'est qu'ils peuvent tantôt faire partie d'un énoncé, tantôt constituer, eux seuls, un énoncé indépendant.

De manière plus spécifique, les jurons peuvent être formés par des noms employés comme des interjections, par exemple, « merde ! » – et son atténuant « crotte ! » –, « bordel ! », « putain » et toutes les variantes en « Dieu », comme « nom de Dieu ! ». De plus, certains syntagmes nominaux sont également des interjections comme « peu de balle ! » ou « mon cul ! » et nous trouvons aussi des adjectifs comme « mince ! » –variante de « merde ! » –, et des verbes comme « foutre ! ». Par ailleurs, une dernière caractéristique des jurons c'est que, souvent, ils s'ajoutent

à d'autres interjections comme, par exemple « ah ! » dans « Ah ! Putain », et parfois elles peuvent être modifiées par un adverbe : « Merde alors ! » (Rouayrenc, 1996, p.98).

En ce qui concerne l'injure, l'une de ses fonctions les plus importantes c'est l'apostrophe. En effet, elle est utilisée pour désigner la personne à qui s'adresse le locuteur et, en désignant quelqu'un par un gros mot, on l'injurie. Ces apostrophes peuvent avoir un déterminant, mais normalement apparaissent soit seuls, soit accompagnés d'un support comme un adjectif antéposé « sale », « petit », « grand », « gros », « vieux », « pauvre », « sacré », « foutu », « sinistre », « triste » (Rouayrenc, 1996, p.98-99). Milner (1978, p.207-208) ajoute à cette énumération les adjectifs « affreux », « satané », « fichu », « beau », « franc » et « abominable ». Ensuite, il souligne que, parmi ces adjectifs, tous ne peuvent pas apparaître dans un emploi prédicatif, comme c'est le cas de « \*Pierre est satané ». Par ailleurs, les adjectifs qui peuvent avoir ce dernier emploi changent le sens de la phrase selon leur syntaxe. Ainsi, « ce sale crétin » n'aura pas le même sens que « ce crétin est sale » (Milner, 1978, p.208). Une autre dernière caractéristique de ces adjectifs c'est qu'ils n'admettent pas les modificateurs de degré : \*« un très/assez/peu/plus sale imbécile ».

Les noms et adjectifs injurieux ou, en termes de Milner (1978, p.210-211), les « Noms de Qualité » et les « Adjectifs de Qualité », peuvent apparaître seuls dans un emploi elliptique pour des exclamations du type « le crétin ! » ou « ce crétin » et « sacré Pierre ! » ou « ce sacré Pierre ! ». Par ailleurs, en tant qu'introducteurs de l'injure, nous avons « face » et « espèce » suivis de la préposition « de ». Dans le cas de « face », ce qui suit peut être un nom injurieux comme « face de cul » ou pas, comme « face de rat ». De plus, le mot « face » est remplacé parfois par « gueule », « gueule de con » (Rouayrenc, 1996, p.100). Dans un fonctionnement similaire, nous trouvons les noms « tête » – qui est plus limité – et son synonyme argotique « tronche » : « tronche de macaque » (Rouayrenc, 1996, p.100). Cependant, même si « face » peut être suivi d'un adjectif, comme dans « face moche », « espèce » doit être suivi d'un syntagme prépositionnel : « cette espèce de satané médecin m'a charcuté la jambe » (Milner, 1978, p.211). Dans le même emploi, nous trouvons « bougre » : « bougre de salopard ». Toutefois, étant donné que « bougre » est un juron, il peut s'employer seul, à différence des mots précédents. A ces présentatifs s'ajoutent, pour les noms en pluriel, « tas de » et « bande de » (Rouayrenc, 1996, p.91-92).

De plus, les noms de qualité peuvent s'enchaîner pour donner lieu à des expressions du type « un imbécile de salaud », mais, dans ce cas, le sens ne sera pas complet comme dans « un

salaud de gendarme », où la référence serait plus claire. On aura, par conséquent, la structure « N1 de N2 » comme dans « ce pauvre crétin de Pierre ! » (Milner, 1978, p.206-207).

Autre caractéristique propre aux noms de qualité c'est qu'ils peuvent aussi être détachés en position finale avec un emploi anaphorique : « il est en retard, *l'imbécile* » (Milner, 1978, p.225). Ici, nous trouvons une dislocation à droite dont la source serait « *l'imbécile* est en retard ». Ils peuvent apparaître aussi en incise au milieu de la phrase et à plusieurs reprises : « Pierre est arrivé en retard, *l'imbécile*, et Paul, le *salaud*, l'a fait remarquer » (Milner, 1978, p.240).

Au niveau phrastique, nous pouvons dire qu'une insulte constitue une phrase nominale exclamative dans le sens où « salaud ! » est l'équivalent de « tu es un salaud ! ». C'est, effectivement, la structure fondamentale de l'injure. De plus, dans ce type de phrases, l'élément injurieux peut être précédé de « quel » ou de l'article défini, ce qui donne lieu à des injures du type « quel con ! » et « le con ! » (Rouayrenc, 1996, p.102).

En ce qui concerne les moyens pour intensifier les injures et les jurons, il existe différentes manières d'y procéder. D'un côté, pour accentuer une insulte, l'une de ces manières c'est l'ajout de « le pire » ou « le dernier » avant l'expression insultante : « le pire, le dernier des salauds » (Rouayrenc, 1996, p.92). De plus, en tant que litote et d'antiphrase, nous trouvons l'adjectif « beau » ou « belle » comme dans « une belle connasse » (Rouayrenc, 1996, p.92). Dans le même ordre d'idées, nous avons « fini » ou « foutu » après le nom, comme dans « un con fini », ou antéposé, par exemple, « un foutu salaud » (Rouayrenc, 1996, p.92). Un autre moyen de renforcer l'adjectif c'est de le précéder par « triple » : « triple con ! », ou par un syntagme nominal du type « le roi des », « la reine des » comme, par exemple, « le roi des cons » (Rouayrenc, 1996, p. 93). Par ailleurs, il existe d'autres moyens pour renforcer les insultes comme les comparaisons du type « con comme une valise », et l'infinitif prépositionnel à valeur consécutive : « con à bouffer de la paille » (Rouayrenc, 1996, p. 93).

D'un autre côté, pour renforcer les jurons, il existe aussi différentes procédures comme l'addition de l'expression « sacré », l'ajout de deux jurons par la structure « N1 de N2 » comme « bordel de merde », pouvant s'ajouter également plus de deux éléments : « putain de bordel de merde » (Rouayrenc, 1996, p.94). Par ailleurs, un autre moyen pour accentuer le juron c'est l'expression d'un numéral comme, par exemple « mille », qui apparaît normalement multiplié :

« mil millions de X ». En général, tous les procédés peuvent se combiner, donnant lieu à des interjections comme « sacré mille tonnerres ! » (Rouayrenc, 1996, p.95).

Néanmoins, même si nous avons traité jusqu'alors seulement les interjections – jurons – et les apostrophes – insultes –, il existe d'autres sous-groupes de gros mots distingués par des structures phrastiques définies qui peuvent avoir différents sujets. Premièrement, le sujet peut être la première personne du singulier – « je » –. Avec une structure déclarative, l'exclamation se fait à travers l'intonation et la personne à laquelle sont dirigés les mots apparaît souvent en forme de pronom à la deuxième personne : « je t'emmerde ! ». De plus, le temps verbal le plus employé dans ces structures c'est le présent, mais nous trouvons aussi le futur : « je vais te péter la sale gueule » (Rouayrenc, 1996, p.103).

Deuxièmement, le sujet peut être la deuxième personne du singulier – « tu » –. Dans ces cas, il peut s'agir d'une phrase déclarative avec attribut : « t'es con », mais on trouve plus souvent la structure précédée de « ce que », comme « ce que tu es con ! » (Rouayrenc, 1996, p.104). Dans ces phrases, l'énonciateur peut apparaître – « tu m'emmerdes » – ou pas – « tu pues » –. Dans cette dernière option, nous trouvons également la phrase injonctive avec, plus fréquemment, la structure « va » + infinitif : « va chier » (Rouayrenc, 1996, p.104). La structure apparaîtra avec le verbe « faire » pour les verbes compléments à valeur passive : « va te faire enculer » (Rouayrenc, 1996, p.104). Ainsi, en raison de l'emploi de ce type de structures, la structure va + infinitif a tendance à devenir injurieuse même sans contenir des gros mots : « va mourir », « va te tirer une balle » (Rouayrenc, 1996, p.104).

Troisièmement, le sujet peut être un syntagme nominal ou substitut. Souvent c'est un terme de parenté qui prend la place de sujet : « ta mère est une astronaute » (Rouayrenc, 1996, p.105). Les structures hypothétiques apparaissent aussi comme, par exemple : « si la laideur était une brique, ta mère ce serait la tour Montparnasse » (Rouayrenc, 1996, p.105). De plus, il est possible de trouver, parfois, « ta mère ! » (Rouayrenc, 1996, p.106) sans d'autres éléments qui l'entourent.

En dernier lieu et en plus de ces structures, nous trouvons également l'emploi de verbes à l'impératif, comme dans « nique ta mère ! », et d'autres où le verbe peut être absent comme dans « ta gueule », où le verbe « fermer » a été omis (Rouayrenc, 1996, p.104).

Si nous passons au cadre du dialogue, nous pouvons observer que les noms de qualité peuvent s'employer sous forme d'interpellation, en visant directement l'interlocuteur – ou le locuteur lui-même –, ou sous forme de réflexion agressive, où ils renvoient à une troisième personne comme étant extérieure au dialogue. Pour l'interpellation, nous trouverons des injures sans article (« imbécile ! ») et aussi l'emploi en première ou deuxième personne dans une relative : « imbécile que tu es ! », « imbécile que je suis ! » (Milner, 1978, p.232). Mais ces structures ne doivent pas être confondues avec les structures propres aux exclamatives comme « que tu es stupide ! » (Milner, 1978, p.233). Quant à la réflexion en troisième personne, elle sera le plus souvent introduite par un article ou un démonstratif : « l'imbécile » ou « cet imbécile » (Milner, 1978, p.227) et de plus, la forme complexe « N1 *de* N2 » sera réservé à cet emploi.

En bref, les gros mots sont formés, souvent, de la même manière que beaucoup de lexique standard. Cependant, il existe des structures spécifiques des gros mots qui nous permettent de classer comme telles certaines expressions qui évitent l'emploi de mots interdits.

### **2.3 Caractéristiques sémantiques**

Même si une structure injurieuse peut ne pas contenir des mots tabous, dans la plupart des cas, les jurons et les injures ont recours aux gros mots pour s'exprimer librement quand le contexte linguistique n'exige pas une atténuation. Dans ces cas, les gros mots liés aux mots tabous ont un grand rapport avec les thèmes religieux, sexuels et excrémentiels (Rouayrenc, 1996, p.9). Par ailleurs, ces termes interdits appartiennent souvent à un thème ou à un autre selon le sentiment que le locuteur veut exprimer.

#### **2.3.1. La religion**

En premier lieu, Rouayrenc (1996) propose le sujet religieux. La raison du tabou des mots en rapport à Dieu trouve son origine dans La Bible, qui interdit l'invocation du nom de Dieu : « Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain ; car l'Éternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain » (Pentateuque, Exode 20 cité dans Rouayrenc, 1996, p.9). Ainsi, tout mot qui invoquera son nom sera jugé gros mot. Cependant, le nom de Jésus dans les expressions du type « Jésus ! », sera considérée comme interjection et non pas comme gros mot. Dans ce contexte, nous trouvons des expressions du type « Dieu ! », « Bon Dieu ! » et aussi « corps de Dieu », « sang de Dieu », etc. Il existe également des formes où « Dieu » est le sujet d'un subjonctif de souhait du type « Dieu m'emporte » (Rouayrenc, 1996, p.16).

Syntaxiquement, « Dieu » est souvent le centre d'un syntagme nominal, où il apparaît précédé d'un déterminant possessif ou numéral cardinal : « mon Dieu ! », « mille dieux » (Rouayrenc, 1996, p.10). De plus, ce même nom peut être accompagné d'un adjectif antéposé comme « bon », « grand », « vain » ou « vrai », ou postposé, comme « (tout) puissant » et « vivant ». « Dieu » peut être suivi également d'un syntagme prépositionnel du type « du ciel » et « de miséricorde » et, par ailleurs, il peut être aussi un élément secondaire dans un syntagme nominal. C'est le cas de structures comme « nom de Dieu », « corps de Dieu », « sang de Dieu », etc. Expressions qui peuvent être précédées par une préposition : « par le sang de Dieu » (Rouayrenc, 1996, p.13).

D'autres options plus éloignées du mot « Dieu » sont celles qui remplacent ce terme par un autre : « nom de Zeus ! », « nom d'un tonnerre ! », ou celles qui suppriment la première ou la deuxième partie du syntagme comme « tonnerre » ou « bon sang » (Rouayrenc, 1996, p.15). Ces mots mis à part, il existe aussi les termes « sacre » ou « sacré » et, lié à ceux-ci, nous trouvons des jurons comme « sacristi » dont l'altération est « sapristi » (Rouayrenc, 1996, p.16).

En rapport avec le couple sacré-maudit, nous trouvons également le terme « diable » à côté de « Dieu ». En effet, nous trouvons des interjections comme « diable ! » ou « que diable ! ». De plus, à côté de cet usage, nous trouvons un autre qui sert à exprimer l'étonnement : « que diable allait-il faire ? » (Rouayrenc, 1996, p.18). De plus, de même que le mot « Dieu », « diable » apparaît dans les formules imprécatoires comme « (que) le diable t'emporte » (Rouayrenc, 1996, p.18).

### **2.3.2 La sexualité**

En deuxième lieu, un thème très récurrent dans les gros mots c'est la sexualité. Il s'agit souvent de termes accompagnés du mot « vulgaire » dans les dictionnaires. En effet, presque tous les termes désignant le sexe masculin ou féminin –hors des termes techniques– apparaissent dans les dictionnaires, s'ils y apparaissent, comme argot, à l'exception des mots empruntés au lexique standard, comme dans le cas de « chatte ». La variété de ce vocabulaire est tellement ample qu'il existe un dictionnaire érotique créé par Paul Guiraud (Rouayrenc, 1996, p.19- 20).

Parmi ces mots tabous, il y en a qui font référence au sexe de la femme. Dans ce contexte, nous avons le mot « con », qui apparaît au XIIe siècle et dont la source semble être le mot latin

« *connus* », qui avait le même référent. D'autres termes employés peuvent être « chat » – employé depuis le XVI<sup>e</sup> siècle– et ses variants « chatte » et « teuch(e) » – en verlan– et avec le synonyme « minou » et ses modifications. De plus, métaphoriquement, nous trouvons aussi « figue » ou « moule » –ce dernier datant du XXI<sup>e</sup> siècle– (Rouayrenc, 1996, p.22).

Quant au sexe de l'homme, nous trouvons une répartition plus claire de ses différentes parties. Le mot le plus employé pour « testicules » c'est le mot « couilles », terme qui apparaît au XIII<sup>e</sup> siècle et qui vient du latin « *coleus* ». Les autres termes sont employés soit par métaphore, comme « billes » ou « pelotes » (Rouayrenc, 1996, p.24-25), soit par métonymie, comme « valseuses » (Rouayrenc, 1996, p.26). Quant au pénis, l'une des formes les plus répandues c'est « bite » –qui apparaît en 1977– (Rouayrenc, 1996, p.27), mais la figure la plus employée c'est la métaphore comme, par exemple, « queue ».

De la même façon, le sexe oral ou la masturbation reçoivent beaucoup de métaphores comme, par exemple « jouer de la flûte » (Rouayrenc, 1996, p.30) ou « se limer » respectivement. Nous trouvons également des métonymies pour l'acte de masturbation (tantôt féminine tantôt masculine) comme « (se) branler » –déjà très employé au XVIII<sup>e</sup> siècle–.

En ce qui concerne l'acte sexuel, nous pouvons les classer en verbes, locutions et noms. Dans le groupe de verbes, nous trouvons « foutre », du latin « *futuere* » – « avoir des rapports avec une femme » – (Rouayrenc, 1996, p.32). Un autre verbe très employé c'est « niquer », provenant de l'Afrique du Nord, de l'arabe dialectal du Maroc : « i-nik » – « il fait l'amour » – (Rouayrenc, 1996, p.33). Déjà employé par Zola, nous trouvons aussi « se faire quelqu'un », très actuel. En général, de la même façon qu'avec les autres termes, la plupart de verbes qui désignent l'acte sexuel sont employés de manière figurée et appartiennent au français standard (Rouayrenc, 1996, p.34). De plus, l'idée de violence est liée à celle de pénétration, comme, par exemple, « se cogner », du latin *cuneare* – « enfoncer un coin » – (Rouayrenc, 1996, p.35). Dans le cas de « baiser », il s'agit d'une métonymie qui a le sens de « posséder sexuellement », employé dans ce sens au XII<sup>e</sup> siècle (Rouayrenc, 1996, p.35).

En général, la plupart des expressions sur l'acte sexuel sont désignées du point de vue de l'homme. De plus, il existe aussi des différences en fonction de la transitivité ou intransitive du verbe, comme c'est le cas de « baiser » qui, en emploi intransitif, peut avoir comme sujet aussi bien un homme qu'une femme mais, s'il est employé transitivement, le sujet peut être seulement un homme (Rouayrenc, 1996, p.40). Par ailleurs, certains verbes employés surtout pour les

femmes sont envisagés à partir de l'homme, étant la femme passive avec l'expression « se faire... » comme dans « se faire mettre » (Rouayrenc, 1996, p.40).

Quant aux injures, les sujets principaux sont l'homosexualité et la prostitution. Pour l'homosexualité masculine, nous trouvons « pédale », altération de « pédéraste » et, du même mot d'origine, il existe le mot « pédé », qui est une apocope comme « homo » pour « homosexuel ». Pour la femme homosexuelle, les injures sont « guine » et ses variantes « gougnotte » et « gouinasse » (Rouayrenc, 1996, p.44)

Dans le domaine de la prostitution, nous trouvons des injures comme « pute » et « putain », datant du XIIe siècle. Il s'agit d'une substantivation de l'adjectif « put », provenant de *putidus*, qui veut dire « pourri », « puant ». D'autres termes sont créés à partir du suffixe « -asse » comme « putasse », « grognasse » ou « poufiasse ». Finalement, pour les « maisons closes » nous avons « bordel » et « boxon » (Rouayrenc, 1996, p.45).

### **2.3.3 La fonction excrémentielle**

La fonction excrémentielle est également un troisième thème source pour la création de gros mots. Pour la partie du corps correspondant à cette fonction, l'anus, il existe différents termes : « trou du cul » et « porte de derrière », de façon métaphorique (Rouayrenc, 1996, p.46-47). Beaucoup d'autres mots sont liés à l'acte sexuel, spécialement, homosexuel. C'est le cas, par exemple, d'« œillet » ou l'expression « passer par l'entrée des artistes » (Rouayrenc, 1996, p.49)

Quant aux excréments, le terme le plus utilisé c'est « merde », apparu au début du XIIIe siècle et provenant du latin « *merda* », qui avait le même sens. Provenant du verbe latin « *cacare* », nous trouvons au 1534 le mot « caca » et, au XIIe, le verbe « chier » (Rouayrenc, 1996, p.50). Beaucoup de verbes métaphoriques sont employés pour cette action comme, par exemple, « poser sa (une) pêche » (Rouayrenc, 1996, p.52).

Pour la miction, le verbe « pisser » est considéré comme vulgaire et provient du latin « *pissiare* », qui est d'origine onomatopéique. Cela donnera le nom « pisse » dans les années 1809-1816 et aussi, provenant du même verbe, le mot « pipi ». D'autres exemples sont de nature métaphorique, comme « égoutter la sardine » (Rouayrenc, 1996, p.54).

#### 2.3.4. Exprimer la peur, le mépris, la bêtise et la méchanceté

Relativement au locuteur, il emploie les gros mots dans les circonstances de peur, mécontentement, mépris, etc. Pour exprimer la peur les expressions les plus fréquentes appartiennent souvent au champ notionnel des productions excrémentielles à travers la métonymie, étant donné les effets physiques que peut entraîner ce sentiment (Rouayrenc, 1996, p.56). Ainsi, nous retrouvons les verbes comme « pisser » ou « chier » suivis d'un complément circonstanciel qui représente un vêtement, par exemple, « chier/pisser dans sa culotte » (Rouayrenc, 1996, p.57). Par ailleurs, « faire peur » est souvent substitué par « foutre la chiasse, les copeaux ou les colombins », et pour la personne qui a souvent peur, nous trouvons « trouillard, « foireux » et « péteux » (Rouayrenc, 1996, p.57).

La métonymie est employée, elle aussi, pour faire référence à la peur, et dans ces cas, elle a recours au vocabulaire sexuel, étant la sexualité signe de courage. Ainsi, nous trouvons des expressions comme « avoir les couilles molles » ou « les avoir moites » (Rouayrenc, 1996, p.58). Pour exprimer le courage, les éléments les plus utilisés font référence à la virilité, à savoir les testicules et les poils. Ainsi, nous trouvons « avoir des couilles » ou, pour éviter d'explicitier le nom, « en avoir » ou « les avoir bien accrochés » et, pour la référence aux poils, nous trouvons des variations avec différentes parties du corps : « avoir du poil aux couilles, aux fesses, aux pattes, quelque part... » (Rouayrenc, 1996, p. 59), ce dernier étant un euphémisme.

Pour exprimer le mépris, nous retrouvons « couille », mais cette fois-ci avec une valeur négative : « c'est de la couille ». De plus, nous retrouvons aussi le mot « merde » dans les expressions du type « c'est de la merde » ou « x de merde » (Rouayrenc, 1996, p. 59) et, comme adjectif, nous avons « merdeux ». Dans le même contexte, et dans le sens d'être embêté, nous trouvons souvent « s'emmerder » et « se faire chier » (Rouayrenc, 1996, p.60). On trouve aussi les variantes « emmerdement », « emmerde » et « emmerdeur » dans l'idée d'importunité (Rouayrenc, 1996, p.65).

Du point de vue de l'homme, nous trouvons des expressions du type « casser les couilles, les burnes, etc. ». Souvent, un pronom personnel remplace le syntagme nominal, ce qui donne lieu à certaines expressions comme « se les geler », « les casser à quelqu'un », « les briser », « les limer », « les gonfler », etc. (Rouayrenc, 1996, p.66).

Pour faire référence à la bêtise, « con » est une métonymie très employée, provenant de la passivité attribuée au sexe de la femme. Il s'agit non seulement d'un substantif qui peut être

précédé d'un adjectif comme « pauvre con », « sale con », « sacré con », etc. (Rouayrenc, 1996, p.70), mais aussi d'un adjectif avec la formation du féminin « conne ». Nous trouvons également des expressions plus fixes et différentes syntaxiquement comme « t'es con », « faire le con » ou suivi d'une comparaison : « con comme une valise/valoche, balai, panier, etc. », « il est con qu'il en peut plus », « piège à con », etc. (Rouayrenc, 1996, p.69).

De plus, à partir du mot « con » il existe des dérivés comme « connerie » –apparu en 1865–, « conceté » et « connement ». « Déconner » apparaît au milieu du XVIIe siècle et aujourd'hui a le sens de « dire ou faire des bêtises » mais aussi de « plaisanter ». Plus méprisants que « con » mais provenant du même mot, il existe l'insulte « connard » et « connasse » (Rouayrenc, 1996, p.70-71).

En ce qui concerne la méchanceté, les injures correspondantes se transforment, souvent, en termes métaphoriques liés à la saleté physique. En effet, quand on dit « un sale type », l'adjectif antéposé caractérise la personne comme ignoble. Dérivé de « sale », le terme le plus employé c'est « salaud », né au XIIIe siècle dans le sens de « pas propre » et devenu au XIXe une manière d'exprimer la « saleté morale » (Rouayrenc, 1996, p.75). Le féminin « salaude » est rare, au lieu de cela on entend, au XVIIe siècle, « salope » – « sale » + « huppe », un oiseau caractérisé pour ne pas être propre–, sens qui changera un siècle plus tard pour désigner une prostituée et, en général, une femme de mauvaises mœurs. Du masculin « salop », nous trouvons au début du siècle le mot « salopard », qui fait référence plutôt à un caractère cruel et trahissant.

Cependant, certains mots continuent à évoquer la saleté physique et morale au même temps. C'est le cas de « marie-salope » et de « saloperie ». « Salopiau(d) » ou « salopiot » font référence à un aspect ou à un autre selon le contexte (Rouayrenc, 1996, p.75).

### **2.3.5 D'autres sources de l'insulte**

Dans l'insulte, il existe souvent une volonté de donner une caractéristique non-conventionnelle pour une personne. Cela peut se faire pour juger une attitude ou comportement humain en employant un nom commun portant un jugement de valeur ou par des comparaisons ou métaphores avec des animaux ou des objets ayant une connotation négative partagée par les interlocuteurs (Lagorgette, 2008 : 20).

Dans ce contexte, Huston (1980 : 94) distingue quatre types d'injures. Le premier type c'est la nomination littérale, qui classe une personne pour ce qu'elle est, ses croyances, ses origines, son sexe, etc. Il s'agit d'injures racistes et politiques comme « juif », « nègre », « communiste », et aussi sexuelles –voire homophobiques– comme « pédé ». Le deuxième type d'injure c'est la nomination antiphrastique, où l'on étiquette une personne avec un qualificatif contraire à son idéal. L'exemple que donne Huston c'est de dire « pédé » à un macho. Ensuite, elle propose la nomination métaphorique, où l'on cherche des objets ou des êtres ayant des traits communs avec la personne injuriée. Dans ce groupe nous avons des injures comme « salaud » ou « salope », « charogne », « bête » et différents noms d'animaux et d'insectes. De plus, il existe souvent la combinaison de cette catégorie avec la première. Le quatrième type c'est la nomination métonymique, un groupe plus généralisable, où le tout est réduit à l'une de ses parties. C'est le cas de « con », « couillon », « petite merde », etc. Ce sont souvent des mots tabous mais très conventionnels qui ont perdu l'imagerie. Finalement, ces sources d'injures sont souvent employées pour créer des diminutifs, des surnoms et des sobriquets (Perret, 1968, p.10).

En somme, même si une insulte peut être raciste, sexiste et constituer une expression trop grossière, la gravité de son emploi ne sera pas seulement liée aux mots choisis – un gros mot plus grave– mais, surtout, au ton employé par le locuteur et, notamment, au contexte linguistique général.

## **2.4. Emploi et contexte : types d'insulte**

Selon le contexte, nous emploierons tel ou tel insulte, qui sera, par ailleurs, plus ou moins lié à la situation qui a suscité la violence verbale. Ainsi, selon la relation existante entre les interlocuteurs et le contexte d'énonciation, l'insulte peut être situationnelle ou essentialiste (Ernotte et Rosier, 2004, p.37). Dans le premier cas, l'injure est motivée par une situation factuelle et sera moins péjorative, par exemple : « c'est con de faire ça » ou « passoire ! », dit à un gardien dans un match (Ernotte et Rosier, 2004, p.37). Au contraire, dans le cas de l'insulte essentialiste, ce n'est pas le contexte qui motive l'insulte mais les particularités de la personne insultée : « tu es décidément con », « imbécile ! » (Ernotte et Rosier, 2004, p.37). Cependant, la frontière n'est pas toujours nette. En effet, il peut exister des situations où une insulte situationnelle peut être perçue en tant que caractéristique intrinsèque à la personne interpellée.

C'est le cas de « menteur ! », qui pourrait faire référence tantôt à la situation précise tantôt à un aspect de la personne qui ment toujours (Ernotte et Rosier, 2004, p.37).

Contrairement à ce dernier cas ambivalent, il existe des insultes qui seront toujours situationnelles, comme l'exemple de « passoire ! » pour un gardien de football. Ainsi, même si l'on peut répéter cela même après le match, il s'agit d'une caractéristique existante seulement dans le contexte sportif et, par conséquent, nous ne serons pas face à une insulte essentialiste – car la personne insultée pourra ne pas être maladroit dans d'autres domaines–. Inversement, quand un vocable peut aller au-delà de la situation de communication et s'appliquer à d'autres contextes, nous trouvons « l'ontologisation », devenant l'injure applicable dans plusieurs univers différents, comme « maladroit ! » ou « incapable ! » (Ernotte et Rosier, 2004, p.39).

## **2.5 Gros mots : acte de langage, subjectivité, fonction et interprétation**

Quoi qu'il en soit, une insulte essentialiste ou situationnelle aura toujours une perception subjective de la part de la personne qui l'a énoncée. Avant de montrer cela, nous expliquerons dans cette partie comment les gros mots accomplissent un acte de langage quand ils apparaissent dans nos énoncés. Ensuite, nous nous focaliserons sur la subjectivité elle-même et, finalement, nous exposerons quelles sont les interprétations possibles des insultes, tenant compte du contexte linguistique et des objectifs visés par les locuteurs qui les produisent.

### **2.5.1 Insulter et jurer : un acte performatif**

Avant de nous concentrer sur les gros mots, il nous semble essentiel d'expliquer certaines notions de base plus générales pour comprendre l'acte du langage accompli par ce type d'expressions. Pour ce faire, nous nous baserons sur l'ouvrage d'Austin, *Quand dire c'est faire*, où l'auteur (1962, p.37-38) critique que les grammairiens et les philosophes ont identifié comme « affirmations » un grand nombre d'expressions qui, en réalité, ne l'étaient pas. En effet, beaucoup d'énoncés, même s'ils ressemblent à des affirmations, n'ont pas le but de communiquer ou de rapporter des informations sur les faits. Cette fausse présupposition, appelée « illusion descriptive » (Austin, 1962, p.39), s'ajoute au fait que les grammairiens et philosophes avaient considéré comme affirmations les non-sens et d'autres expressions dont l'intention n'était pas la description, ce qui a longtemps empêché l'évolution des théories du langage (Austin, 1962, p.39)

Austin (1962, p.41) commence par exemplifier les expressions qui ne servent pas à décrire, qui ne sont ni vraies ni fausses, mais qui ne sont pas non plus des non-sens. Dans ce groupe, nous trouvons les énoncés qui servent à mener à bien une action lorsqu'on les emploie, par exemple, quand on dit « oui [je le veux] » lors d'un mariage, « je te baptise » lors d'un baptême, « je lègue » dans un testament ou « je vous parie » quand on veut faire un pari quelque chose. Ce type d'énonciations ne sont ni vraies ni fausses et pour le montrer, l'auteur choisit un exemple tout à fait en lien avec le sujet de notre mémoire : « il n'y a à prouver que « Damnation ! » n'est ni vrai ni faux » (Austin, 1962, p.41).

Ces énonciations seront appelées « performatives » et seront opposées, par exemple, à celles constatatives, qui ne servent qu'à produire des affirmations. Dans ce sens, les performatifs ne suivent pas un critère de vérité mais de bon accomplissement de l'action. Ainsi, au lieu d'être fausses, elles peuvent constituer deux types d'échec : un « insuccès » – un acte non exécuté – ou un « abus » – un acte sans effet. Un exemple d'insuccès serait si la personne qui se marie est déjà mariée, ou si c'est un commissaire au lieu d'un capitaine qui dirige la cérémonie. Un abus aura lieu, par exemple, quand une promesse n'est pas sincère (Austin, 1962, p.41-50).

Pour les gros mots, Austin ne donne pas d'exemples, mais nous pourrions penser que, dans les cas des injures, il y aura insuccès quand la personne injuriée ne se sent pas insultée – par exemple, elle parle une autre langue –, ou quand la réaction n'est pas celle que le locuteur attendait – elle rit au lieu de s'énerver, se tait au lieu de répondre ou fait semblant de ne pas avoir écouté –. Pour les abus, nous pourrions proposer, peut-être, le cas où un juron n'a pas été dit de manière sincère, c'est-à-dire, si le locuteur dit « Mince ! Tu n'as pas réussi l'examen ! », alors que, au fond, il s'en réjouit.

En ce qui concerne la forme des performatifs, ceux-ci peuvent être explicites ou implicites. Les premiers seront ceux dont le verbe est exprimé : « je promets », « je parie », « je lègue », etc. Le deuxième type, en revanche, ne seront pas accompagnés d'un verbe et dépendront souvent d'une interprétation à cause d'une possible ambiguïté. Si l'interprétation n'est pas bonne, on aura un malentendu lié à la valeur de l'énonciation mais non pas à sa signification. L'exemple proposé c'est : « je serai là » qui pourrait être une promesse mais pas nécessairement (Austin, 1962, p.62-63). Dans le cas des insultes et des jurons, ils seront toujours implicites. En effet, pour insulter, on emploie des gros mots – ou d'autres expressions – mais pas une formule au présent de l'indicatif de la première personne, du type « je vous insulte » (Austin, 1962, p.88).

Ce ne sera que dans le discours indirect que nous aurons les verbes comme « insulter », « traiter de », etc. mais ce ne sera plus un acte performatif proprement dit.

Par ailleurs, il existe une autre manière de diviser les performatifs en différentes « familles ». Dans ce contexte, les injures et les jurons appartiennent au groupe d'actes comportatifs, groupe formé par des expressions très diverses. En effet, il concerne le comportement et les attitudes sociales. Ainsi, à côté des jurons et des insultes, nous y trouvons également les félicitations, les excuses, les condoléances, les défis, etc. Les gros mots apparaissent dans ce type d'actes parce que nous y trouvons les manifestations d'attitudes face à une conduite de quelqu'un, le besoin d'expression et la description de sentiments. De plus, nous avons également le fait de s'excuser, de remercier, de féliciter, de critiquer, de désapprouver ou rendre hommage, de souhaiter la bienvenue, de maudire et de bénir et, liés aux défis, de provoquer ou de protester (Austin, 1962, p. 154).

Parallèlement aux comportatifs, les autres groupes de performatifs sont : les verdictifs, qui estiment une appréciation, estimation ou évaluation de la part d'un jury, arbitre ou juge, comme « estimer » ; les exercitifs, liés à l'exercice de droits, de pouvoirs ou d'influences, comme « léguer » ; les promissifs, qui engagent à une action, comme quand l'on promet quelque chose ; et les expositifs, qui permettent, comme leur nom l'indique, l'exposé, par exemple, « accepter ». (Austin, 1962, p.153-163)

A côté de toutes ces notions, nous en soulignerons trois autres considérés essentielles pour mieux comprendre le fonctionnement des gros mots : locutoire, illocutoire et perlocutoire. Austin (1962, p.129) définit « acte locutoire » au fait de dire quelque chose, de produire une phrase avec un sens et une référence. C'est un acte qui possède une signification. L'acte illocutoire, quant à lui, a une valeur dans le fait de dire. C'est-à-dire que, en parlant, on informe, on avertit, etc. l'exemple qu'il donne c'est « en disant que je tirerais sur lui, je le menaçais » (Austin, 1962, p.130). Le succès de cet acte est lié à l'effet de compréhension de la signification et de la valeur de la locution de la part de l'auditoire. Finalement, l'acte perlocutoire est la provocation d'un effet après avoir produit un énoncé, autrement dit, par le fait de dire, on obtient certains effets. Suivant l'exemple antérieur, Austin (1962) propose : « par le fait de dire que je tirerais sur lui, je l'ai effrayé » (p.130).

Par ailleurs, chaque fois qu'on dit quelque chose, on effectue un acte locutoire et un acte illocutoire à la fois. Cependant, pour les expressions du type « sacrebleu ! » ou « aïe ! » –

interjections et jurons—, ce n'est pas le cas, étant donné qu'ils n'ont pas, normalement, un référent auquel ils renvoient (Austin, 1962, p.139). Pourtant, tout gros mot peut provoquer des réactions, souvent voulues dans l'emploi de l'insulte, comme vouloir provoquer quelqu'un. Pour cela, l'emploi d'un gros mot est, généralement, un acte perlocutoire.

### 2.5.2 La subjectivité de l'insulte

Comme nous l'avons vu, les insultes sont des actes perlocutoires dont l'objectif est de provoquer une réaction de la part de la personne à laquelle l'insulte est dirigée. À cette idée s'ajoute le fait que, quand une personne insulte quelqu'un, l'énoncé porte souvent un jugement subjectif.

Pour introduire le thème de la subjectivité, nous nous baserons sur les idées de Kerbrat-Orecchioni (1980), qui commence par affirmer que, quand nous parlons de la subjectivité dans le langage, nous devons tenir en compte que le monde tel qu'il nous semble objectif est, en réalité, une projection de notre langue et de notre culture. Ceci dit, Kerbrat ajoute que, à l'intérieur de la même langue, il existe un choix dans les formulations. Ainsi, nous trouvons un discours « objectif » lorsqu'il veut effacer la trace de la présence de l'énonciateur individuel, et un discours « subjectif » lorsque cette trace est explicite, comme dans « je trouve ça moche », ou implicite, comme dans « c'est moche » (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.71). Malgré cette distinction, il conviendrait de souligner qu'il ne s'agit pas d'une dichotomie exacte du type objectif/subjectif mais d'un axe graduel. Pour illustrer cette idée, l'auteure (1980, p.72) donne l'exemple suivant :

OBJECTIF

SUBJECTIF

-----

Célibataire      jaune      petit      bon

Comme nous l'avons expliqué dans la partie sur les définitions, les termes péjoratifs et valorisants sont également appelés « axiologiques ». Tenant en compte les idées que nous avons évoquées jusqu'à présent, nous pouvons proposer un bilan en affirmant que, pour décrire une personne, nous pouvons employer des termes qui énoncent une particularité objective comme dans « c'est un professeur », ou bien nous pouvons en choisir d'autres dont la description porte un jugement évaluatif de l'énonciateur, étant ce jugement soit d'appréciation (« c'est un génie ») soit de dépréciation (« c'est un imbécile ») (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.73).

De plus, Kerbrat-Orecchioni (1980) montre qu'un substantif peut être remplacé par un autre qui, semblant être un synonyme, ajoute, en réalité, une nuance axiologique. C'est le cas de « voiture » et « tacot », ayant le deuxième terme un trait ajouté sur la mauvaise qualité et le mauvais état de la voiture. Ainsi, c'est dans ce terme que le point de vue négatif de la part du locuteur est présent. Dans ce contexte, il ne faut pas confondre les connotations axiologiques avec celles stylistiques, étant un exemple de cette dernière la différence entre « voiture » et « bagnole », où la seule différence est le registre utilisé. Ces deux types de connotations peuvent être confondues et, de plus, elles peuvent apparaître, toutes les deux, dans un même terme. En effet, il existe des mots pouvant avoir un trait axiologique ou un trait stylistique selon l'usage. C'est le cas de « baraque », qui peut signifier soit une maison dans la langue familière, soit une maison de mauvaise qualité.

Quant à la fonction pragmatique des axiologiques, ils apparaissent plus souvent dans les énoncés évaluatifs que dans les descriptifs. De plus, les termes mélioratifs sont très employés dans les discours à fonction apologétique comme la publicité, dont le but est de convaincre pour vendre un produit. Contrairement, les axiologiques négatifs font partie des discours plus polémiques comme, dans un débat entre politiciens, les termes « irresponsable » ou « démagogue ». Dans ce contexte, Kerbrat-Orecchioni (1980, p.78) souligne le lien étroit entre « axiologique négatif » et « injure ».

En bref, le rapport entre les axiologiques négatifs et l'insulte c'est que cette dernière constitue un choix discursif particulier parmi les différents choix d'axiologiques. Pour mieux comprendre cette idée, nous proposons les mêmes exemples progressifs –du plus neutre au plus subjectif et violent– que propose Kerbrat-Orecchioni (1980, p.79) :

- « Ce que tu dis là est contraire à la vérité » : constat.
- « Tu mens en disant cela » : l'énoncé devient axiologique et le constat tourne vers l'accusation.
- « Tu es un menteur » : il s'agit d'une caractérisation injurieuse qui cherche à énoncer une propriété inhérente du dénoté et, concomitamment, la force illocutoire est accentuée.
- « Espèce de sale menteur ! » : injure *stricto sensu*.

Comme nous pouvons le voir, pour exprimer une même idée, le locuteur a un choix assez ample pour tourner son discours vers une réaction plus ou moins violente. Ainsi, alors que dans le premier exemple le locuteur essaie d'avoir une position plus neutre et objective, le dernier exemple constitue un énoncé tout à fait subjectif et, de plus, violent, dont le but serait de bouleverser son interlocuteur.

### 2.5.3 Fonction et interprétation de l'insulte et du juron

En rapport avec le dernier exemple que nous avons proposé – « espèce de sale menteur ! » –, Lagorgette (2008) affirme que, de nos jours, le verbe « insulter » est employé pour exprimer des actes illocutoires violents. Cette idée de violence apparaît dans le mot latin « *insultare* », qui veut dire littéralement « sauter sur ». Face à ce constat, nous pouvons déduire que la fonction principale de l'insulte c'est d'agresser verbalement. Dans le même ordre d'idées, Huston (1980, p.91) affirme que dans l'injure, l'homme emploie la parole pour offenser, insulter et commettre un affront. Ainsi, dans ce contexte, elle parle de « coup de langue » (1980, p.93).

En ce qui concerne les jurons, ils ont une claire fonction expressive. Pour cela, dans ces types de mots, la désémantisation est plus forte. En effet, quand une interjection est produite, c'est souvent pour exprimer la colère, la douleur, l'étonnement, l'admiration ou la haine à travers une expression plus simple qu'une phrase ou qu'une explication pour extérioriser le sentiment. Il s'agit, en termes de Huston (1980) d'expressions « plus proches du réflexe que de la réflexion » (p.108). Il s'agit souvent de mots tabous, mais ceux-ci ne sont pas employés de manière aléatoire. Un exemple qui illustre cette dernière idée c'est l'impossibilité d'employer « salope ! » pour exprimer une grande admiration, alors que « putain » serait tout à fait possible.

En raison de la priorité de cette fonction expressive, Rouayrenc (1996, p.114-116) soutient que la fonction référentielle reste secondaire, ce qui provoque souvent la banalité de l'emploi de ces termes. Ainsi, certains gros mots comme « con » ou « putain de... » sont désémantisés –surtout quand ils sont employés de façon figurée–. À ces termes, Huston (1980, p.51) ajoute les termes provenant de « con » comme « connerie » ou « déconner » et le verbe « foutre » dans des expressions comme « je ne *fous* rien » pour « je ne *fais* rien ». Un autre exemple de ce phénomène c'est l'interjection « putain », employée en tant que modalisateur devant une phrase exprimant un agacement : « *Putain*, mais tu ne comprends jamais rien ! » (Rouayrenc, 1996, p.115).

Quant à l'interprétation des gros mots, nous commencerons par les jurons qui, comme nous l'avons souligné, constituent des actes performatifs. Cependant, à différence des insultes, ils n'ont pas besoin d'un contexte linguistique spécifique ni d'un interlocuteur et, pour cela, ils ne sont pas exposés à l'échec. En effet, il ne s'agit pas d'un contrat entre deux personnes comme un pari ou une transformation d'un état tel qu'un mariage ou un baptême et, par conséquent, leur interprétation de la part d'un interlocuteur n'est pas essentielle (Huston, 1980, p.113).

En revanche, pour ce qu'il en est des injures, il s'agit normalement, comme nous l'avons affirmé à plusieurs reprises, d'un acte perlocutoire qui produira normalement un effet dans l'auditoire. Les actes de ce type seront vérifiés *a posteriori*, selon les conséquences qu'ils ont provoquées. Ainsi, l'injure sera telle si l'interlocuteur se sent blessé. Un exemple dans le domaine professionnel peut être le fait d'appeler « charcutier » un chirurgien (Perret, 1968, p.10).

Par ailleurs, face à l'insulte, nous trouvons différentes possibilités de réaction de la part de l'allocutaire, qui peut répliquer « par crescendo » –en sémantique, phonétique ou proxémique– ou simplement ignorer ce qui lui a été dit (Ernotte et Rosier, 2004, p.36). À cela, Mateiu et Florea (2014) ajoutent que la réaction peut être l'imitation : « à la grossièreté et à la vulgarité répliqueront la grossièreté et la vulgarité » (p.598). Dans la langue française, le schéma de base serait « X toi-même ! ».

En outre, Kerbrat-Orecchioni (1980, p.81) ajoute que, pour que l'effet perlocutoire obtenu se corresponde avec la valeur illocutoire voulue par l'énoncé, l'allocutaire doit percevoir l'injure comme telle et, en conséquence, il doit partager le même système axiologique que le locuteur. Ainsi, si le locuteur dit à l'allocutaire qu'il est un « anarchiste » à mode d'injure mais que pour l'allocutaire cela est positif, l'effet attendu ne se produit pas.

Néanmoins, il peut arriver qu'un effet contraire à celui voulu par le locuteur se produise. Ce serait le cas, par exemple, d'un emploi inadéquat des termes d'adresse – le vouvoiement ou le tutoiement, les titres « monsieur », « madame », etc. –. Dans ce cas, l'allocutaire peut interpréter le terme employé comme une injure. C'est le cas de tutoyer un inconnu, d'appeler quelqu'un par son prénom alors que la relation n'est pas intime, etc. (Perret, 1968, p.10)

Pour mieux comprendre les possibles interprétations des insultes, il nous semble essentiel de clarifier que, malgré le fait que la plupart du temps les injures sont employées pour provoquer une réaction dans l'allocutaire, il existe aussi un emploi amical. Il s'agit d'un usage de termes injurieux employés avec une valeur affective, qui prend le nom

d'emploi « hypocoristique » (Perret, 1968). Les caractéristiques de cet usage pour marquer des relations de solidarité sont développées dans l'article de Lagorgette & Larrivée (2004, p.90-93), où il nous est montré que l'attitude du locuteur est fondamentale. En effet, ses gestes et son expression faciale sont indispensables pour interpréter la solidarité des insultes, qui sera marquée par l'absence de gestes violents comme une expression désapprouvée. De plus, l'intensité et la hauteur de la voix qui accompagnent le message aident aussi à distinguer le type d'interprétation qu'il faut en tirer. À l'écrit, ces données prosodiques seront indiquées normalement par le verbe de parole du discours rapporté – souvent discours direct– ou par des incises qui l'expliquent.

Ce qui rend possible de mimer le conflit verbal entre proches, c'est l'accord existant sur les modalités du jeu qui est commun pour la communauté linguistique où ils appartiennent. Par ailleurs, un autre aspect propre aux insultes de solidarité c'est qu'elles renvoient à l'appartenance commune d'un « groupe » donné, par exemple « pédé ! », « juif ! », « communiste » ou « sale linguiste » (Huston, 1980, p.94) (Lagorgette & Larrivée, 2004, p.92). Si, au contraire, la personne qui emploie ces injures n'appartient pas au groupe, il s'agira sûrement d'une vraie insulte. De cette façon, un homosexuel pourra adresser un « pédé » à un autre homosexuel de façon amicale grâce à l'appartenance à ce groupe commun. Cependant, si un hétérosexuel pas du tout homophobe dit cela à une personne homosexuelle, même s'il l'a dit avec sympathie, le terme peut être mal accueilli ou ne le sera aussi bien que si cela aurait été dit par un autre homosexuel. Ce sera le cas également pour les termes raciaux comme « maudit nègre » (Lagorgette & Larrivée, 2004, p.93).

Autre élément essentiel pour déterminer la portée positive ou négative d'une insulte c'est le rapport entre le qualificatif et la personne à qui celui-ci est adressé. Ainsi, dire « ma grosse » à une femme mince sera plus naturellement un emploi hypocoristique plutôt que si la femme est, effectivement, grosse, surtout si la société où les locuteurs appartiennent considère cet adjectif comme négatif ou insultant (Lagorgette & Larrivée, 2004, p.92).

Dans cette distinction d'emplois, ce qui a un rôle très important pour l'interprétation de ces expressions c'est le ton du locuteur. Un autre aspect important c'est la relation entre les personnes : dans une relation non intime, l'intention sera, normalement, de blesser l'autre. Cela s'accompagne d'un tutoiement qui bouleverse les conventions sociales. En effet, l'injure constitue une rupture de la distance sociale et, si elle devient lexicale, l'injure sera double. Dans

les cas des relations intimes, l'intonation déterminera la nature blessante ou hypocoristique du terme (Perret, 1968).

En somme, une insulte peut fonctionner comme un moyen de violence verbale ou comme un outil pour marquer l'affectivité. En tout cas, ce qui est essentiel pour la bonne interprétation d'une insulte c'est, en moindre degré, les paroles utilisées et, plus particulièrement, l'intonation et les gestes du locuteur et la relation entre celui-ci et le destinataire de son énoncé.

### **3. L'atténuation des gros mots**

Les gros mots peuvent être plus ou moins graves selon l'emploi –hypocoristique ou violent– mais aussi selon le contexte. Pour cela, il y a des situations où les locuteurs cherchent à exprimer leurs sentiments en ayant recours à des termes adaptés à leur contexte linguistique. Dans cette partie de notre mémoire nous étudierons, dans un premier temps, quel est l'apprentissage des gros mots de la part des enfants et, dans un deuxième temps, quels sont les différents moyens d'atténuer les gros mots.

#### **3.1 Les gros mots et les enfants**

L'apprentissage de gros mots a lieu normalement à l'école primaire, où les enfants commencent à entendre ce type d'expressions dans la bouche de leurs camarades (Ernotte et Rosier, 2004, p.43). Selon le corpus sur lequel Meunier (2009) a travaillé, l'enfant considère en tant que gros mots les termes qui traitent les sujets de l'amour, du sexe, de la défécation et de la saleté. Ainsi, pour eux, « sexe », « zizi », « capote » et l'expression « ça pue ! » constituent des mots grossiers (Meunier, 2009, p.160).

L'étape suivante sera de jouer à « qui osera dire le plus gros mot » (Meunier, 2009, p.43). Dans ce contexte, les insultes qui peuvent y apparaître ne seront pas, dans la plupart des cas, adressées à autrui mais seulement énoncées. En effet, loin d'avoir un but blessant, ce qu'ils cherchent c'est à s'amuser avec ce qu'ils disent et entendent (Ernotte et Rosier, 2004, p.43). Par ailleurs, quand l'enfant commence à apprendre des gros mots, il les emploie, d'un côté, dans le but de voir la réaction des adultes et, d'autre côté, pour se sentir plus adultes à l'échelle d'enfance, se distinguant des enfants de l'école maternelle qui n'emploient pas encore de gros mots (Ernotte et Rosier, 2004, p.44). En effet, quand ils utilisent des gros mots avec les enfants de leur âge, le signifié principal c'est « je suis un grand, j'ose dire des mots de grands » (Meunier, 2009, p.161). Il s'agit, dans ce contexte, d'une sorte de jeu tantôt pour le locuteur tantôt pour l'allocutaire. Ainsi, l'enfant s'amuse en menant à bien un exercice transgressif sans être conscient, souvent, de la charge sémantique de ce qu'il dit (Meunier, 2009, p.162)

Quand les enfants cherchent véritablement à insulter, vers l'âge de 9 ans, ils emploient des mots axiologiquement négatifs comme « éléphant » ou « nain » et parfois même des appellatifs axiologiques péjoratifs comme « salope ! ». Cependant, le choix lexical n'est pas arbitraire, car ils cherchent à être bien compris par l'allocutaire et, de cette manière, arriver à le blesser

(Meunier, 2009, p.162-163). De toute façon, le vocabulaire employé dépendra également de ce qu'ils entendent dans leur sphère familiale (Meunier, 2009, p.165).

Dans ce contexte, les enfants commencent à découvrir l'ontotype<sup>1</sup> par l'emploi de la formule « rien que » : « t'es rien qu'un voleur, Manu ! » (Ernotte et Rosier, 2004, p.44). De plus, les insultes qu'ils utilisent sont à la fois essentiels et adaptés, selon eux, à des situations concrètes. De cette manière, nous nous trouvons face à un emploi situationnel d'une insulte essentialiste. L'exemple employé pour illustrer cela c'est « Bradley, il est fou, hein maman ? » suivi d'une justification différente à chaque fois : « il croit qu'on vit jusqu'à 10.000 ans » ou « il dit que les voitures font du trois cents à l'heure » (Ernotte et Rosier, 2004, p.44). De cette manière, l'effet c'est d'occulter la situation au profit de l'essentialisation de l'insulte.

En général, et surtout en contexte familial, les enfants, pour parler des excréments, emploient les termes « pipi » et « caca ». « Pisse » et « merde », même s'ils ont une référence commune respectivement, sont considérés comme des mots tabous qui provoqueront des réactions d'étonnement quand les enfants les apprendront et les produiront (Huston, 1980, p.123). Ceci montre comment les mots interdits commencent à être cachés ou atténués dès notre enfance. Cependant, le but de cette atténuation ne s'arrête pas dans ce contexte, étant donné qu'il est présent également dans les contextes en dehors de notre sphère plus proche.

### **3.2 Différents procédés d'atténuation**

Le terme le plus employé pour faire référence à l'atténuation des gros mots c'est « euphémisme », dont le sens étymologique équivaut à « bon langage » (Huston, 1980, p.65). Il s'agit d'un moyen d'éviter les expressions considérées comme désagréables ou obscènes. Pour le mettre en pratique, Huston (1980) affirme qu'il existe différentes procédures : la substitution du terme négatif par un autre terme technique ou métaphorique, et la modification phonétique, rhétorique ou typographique du mot interdit.

En ce qui concerne la substitution de termes, il existe une sorte de gradation pour faire référence à certaines réalités. Par exemple, pour faire allusion à l'acte sexuel en français contemporain, Huston (1980, p.71-72) propose cinq groupes de locutions différents : les termes techniques ou scientifiques comme « coït » ou « copulation », les euphémismes comme « faire l'amour » ou « coucher avec », les formules imagées comme « se faire sauter », les obscénités comme

---

<sup>1</sup> Comme nous l'avons dit à la page 14 pour l'expression « ontologisation » : « l'injure applicable dans plusieurs univers différents », « ontotype » est employé ici dans le même sens.

« baiser » et les gros mots comme « foutre ». Les deux derniers types relèvent du tabou et peuvent servir comme injures ou jurons à travers la désémantisation.

Quant aux procédés typographiques et rhétoriques, nous les trouvons souvent dans la presse. Dans ce média, les procédés pour éviter la responsabilité des mots interdits sont souvent la raison du recours aux guillemets dans les discours rapportés – même s’il s’agit du discours direct–. L’exemple proposé par Huston (1980) appartient à un entretien apparu dans *Le Monde* : « Et puis, ça me fait « chier », parce que je me dis pourquoi moi je me suicide, il y a les gros « cons » qui sont à côté, tous les gens qui sont « cons » et qui vivraient tranquillement, c’est pas normal » (article de *Le Monde*<sup>2</sup> cité dans Huston, 1980, p.74-75) Selon l’auteure, loin de l’objectif visé, qui est de neutraliser ces termes, le résultat c’est, en revanche, de souligner les gros mots. Dit autrement, avec les termes de Huston (1980) : « ainsi, l’interdit s’avance masqué, mais toujours en indiquant son masque du doigt : l’éviter, le contourner, le déformer, c’est aussi lui accorder un espace » (p.75).

À cela, nous pouvons ajouter ce que propose Rouayrenc (1996, p.109-110), qui remarque que, à l’écrit, les euphémismes se manifestaient souvent à travers l’abréviation du gros mot – ou mot tabou– suivi de points de suspension. Cependant, ce moyen ne servait que pour certains mots comme « merde », « emmerder », « cul », « con » et « putain », ce qui donnait « m... », « c... », « p... », etc. Pour les dérivés, ce qui était maintenu était le préfixe et la consonne initiale : « déc... », « emm... » ou « em... », etc. Un autre moyen était la suppression totale, marquée par les points de suspension et interprétable grâce au contexte : « -Bande de... cria haut Denoots » (Van der Meersch, 1933, p.166, cité dans Rouayrenc, 1980, p.110).

Par rapport aux procédés morphologiques, l’emploi de suffixes peut produire deux effets différents. Ils peuvent être péjoratifs comme « -asse » – « connasse » – ou, au contraire, peuvent, en redoublant une syllabe, annuler l’effet d’obscénité : de « con », « concon », et de « queue », « quéquette » (Huston, 1980, p.76).

Dans ce contexte, nous pourrions mentionner également l’option d’invention et créativité proposée par Rouayrenc (1996, p.122). Cela peut se faire par des néologismes sémantiques, comme « brise-jet »<sup>3</sup> employé par San-Antonio pour faire référence au pénis, ou par l’emploi de termes en tant que jurons ou injures, alors qu’ils ne sont pas normalement employés pour

---

<sup>2</sup> L’auteure ne spécifie pas la date de publication ni la page de cette citation dans le journal.

<sup>3</sup> Rouayrenc (1996) ne spécifie pas la référence bibliographique de cette expression de San-Antonio.

cette fin. L'auteure donne l'exemple d'Hergé, qui invente, dans *Objectif lune*, une insulte qui se cache à travers l'expression « espèce de logarithme » (Hergé, 1953, p.5, cité dans Rouayrenc, 1996, p.122).

Un autre procédé pour atténuer l'impact des mots interdits c'est la modification phonétique. L'exemple que donne Huston (1980) c'est l'emploi de « zut » ou « flûte » pour ne pas dire « foutre » (p.76-77). Pour sa part, Rouayrenc (1996) montre d'autres altérations euphémiques comme la substitution de « Dieu » par « bleu », ce qui donne lieu à des expressions comme « parbleu » pour ne pas dire « par Dieu » ou « corbleu », pour éviter « corps de Dieu » (Rouayrenc, 1996, p.14-15). Dans le même contexte, nous trouvons la variante « sapristi » qui s'éloigne du mot « sacristi », dérivé du mot « sacré » (Rouayrenc, 1996, p.16). Pour l'expression « diable », l'équivalent euphémique est « diantre », mais il est considéré comme vieilli (Rouayrenc, 1996, p.18).

Par ailleurs, quand Rouayrenc (1996, p.58-59) traite le thème du courage, elle montre la possibilité d'éviter expliciter un terme grossier. Ainsi, pour ne pas dire de manière explicite « couilles », il existe des expressions comme « en avoir » ou « les avoir bien accrochés ». De plus, quant à la référence aux poils, nous trouvons des variations avec différentes parties du corps : « avoir du poil aux couilles, aux fesses, aux pattes... » dont l'euphémisme correspondant serait « quelque part » (Rouayrenc, 1996, p.59).

Comme conclusion, nous pouvons voir comment, même avec l'atténuation ou l'absence de gros mots dans les injures ou jurons, il est toujours possible d'insulter quelqu'un et d'exprimer une émotion – jurer-. Ainsi, comme l'affirme Rouayrenc (1996, p.112) en relation avec les insultes, nous pouvons arriver à cet acte avec l'emploi d'autres termes dont le signifié n'est pas, en principe, méprisant. Cette idée nous mène, par conséquent, au chapitre suivant de notre mémoire, où nous essaierons de montrer les différents procédés employés par Hergé pour éviter, presque totalement, le recours aux gros mots.

#### 4. Tintin et les gros mots : injures/insultes et jurons/interjections

Dans cette partie pratique, nous montrerons les différentes expressions employées par Hergé pour laisser ses personnages s'exprimer, tout en évitant au maximum possible le recours aux mots grossiers. Pour ce faire, nous montrerons d'abord les différentes structures syntaxiques propres aux gros mots que nous trouvons dans *Tintin*. Ensuite, nous essaierons de distinguer certains champs lexicaux pour découvrir les différentes sources des expressions employées et, finalement, nous nous focaliserons sur les procédures employées pour atténuer les gros mots dans les insultes et les jurons<sup>4</sup> utilisés.

##### 4.1 Structures syntaxiques : jurons et insultes

Suivant les idées de Rouayrenc (1996) et de Milner (1978) exposées dans notre cadre théorique, nous commencerons par analyser les différentes structures des gros mots qui apparaissent dans *Les Aventures de Tintin* et qui nous ont semblé les plus remarquables pour notre analyse. Pour y procéder, nous traiterons d'abord les jurons et, ensuite, les insultes.

Premièrement, les jurons sont exprimés sous la forme de syntagme nominal, syntagme verbal et syntagme prépositionnel. En ce qui concerne le syntagme nominal, c'est la structure la plus abondante pour ce type d'interjections. Nous trouvons des syntagmes nominaux composés d'un seul nom comme « catastrophe ! » (Hergé, 1963, p.22)<sup>5</sup>, « ciel ! » (V7, p.38), « diable ! » (Hergé, 1937, p.33), « Dieu ! » (Hergé, 1939, p.40), « malédiction ! » (Hergé, 1942, p.46), « tonnerre ! » (Hergé, 1941, p.16), etc. Parfois, le nom est précédé d'un déterminant, généralement possessif : « ma foi ! » (Hergé, 1948, p.48), « ma parole ! » (Hergé, 1976, p.29), « mon Dieu ! » (Hergé, 1954, p.39). Une autre structure très utilisée, c'est « adjectif + N » comme « *bon sang* ! » (Hergé, 1941, p.38). Ici, nous pouvons inclure différents cas de figure qui se répètent à plusieurs reprises : « fichu + N », « maudit + N » et « sacré + N ». Les exemples correspondants sont : pour le premier, « fichu temps ! » (Hergé, 1934, p.12), « fichu métier ! » (Hergé, 1936, p.44), « fichue espagnolette ! » (Hergé, 1976, p.17) ; pour le deuxième, « maudite corde ! » (Hergé, 1942, p.15), « maudite étoile ! » (Hergé, 1942, p.7) ; et pour le troisième, « sacré Tryphon ! » (Hergé, 1956, p.62). Dans ces exemples, même si nous sommes

---

<sup>4</sup> De la même façon que Rouayrenc (1996), nous analyserons les jurons et les interjections sans tenir en compte les nuances qui peuvent différencier ces deux termes.

<sup>5</sup> Même si certains exemples apparaîtront à plusieurs reprises dans les différents volumes de *Tintin*, nous n'indiquerons qu'une seule référence textuelle à mode d'illustration.

face à une structure propre aux insultes, nous avons décidé de les inclure dans cette partie parce qu'ils ne sont pas produits pour être véritablement destinés à quelqu'un. En effet, le but de l'expression c'est d'exprimer un sentiment, souvent de rage, et non pas d'insulter le « destinataire » qui est, soit un objet, soit une personne qui n'est pas présente – comme dans le cas de « Tryphon » –. Par ailleurs, un autre type d'adjectif qui précède souvent le nom c'est le numéral, ce qui donne lieu au schéma « adjectif numéral (+de) + N » : « vingt mille sabords ! » (Hergé, 1956, p.28), « mille tonnerres ! » (Hergé, 1944, p.20), « mil millions de samourais ! » (Hergé, 1936, p.55).

Autre structure très fréquente c'est l'union de deux syntagmes nominaux par la préposition « de » – « SN1 + de + SN2 » –, comme « tonnerre de Brest ! » (Hergé, 1942, p.17). De plus, nous trouvons certains cas où le premier SN est le substantif « nom » : « nom d'une pipe » (Hergé, 1954, p.31), « nom d'un homme ! » –celui-ci dit par le chien Milou, de là le choix du SN2– (Hergé, 1953, p.14), « nom de diable ! » (Hergé, 1968, p.51), etc. L'autre variante est celle où les deux SN sont les mêmes : « bon sang de bon sang » (Hergé, 1949, p.55), « malheur de malheur ! » (Hergé, 1931, p.45) et « tonnerre de tonnerre » (Hergé, 1937, p.29). À cela s'ajoute la structure qui semble vouloir doubler celle de base, c'est-à-dire, « SN + de + SN + de + SN » : « Tonnerre de Tonnerre de Brest ! » (Hergé, 1942, p.29), « ce tonnerre de Brest de pendule ! » (Hergé, 1944, p.52). Par ailleurs, nous trouvons beaucoup d'interjections qui combinent la structure « SN + de + SN » ou « SN + de + SN + de + SN » avec une autre composée par un numéral suivi d'un syntagme nominal : « mille tonnerres de Brest » (Hergé, 1968, p.11), « mille sabords de tonnerre de Brest ! » (Hergé, 1949, p.10), « mille milliards de tonnerres de Brest ! » (Hergé, 1960, p.5), etc. Nous trouvons également d'autres structures plus répétitives comme « mille millions de mille sabords de Tonnerre de Brest ! » (Hergé, 1944, p.7) ou, encore, « mille millions de mille milliards de mille sabords de tonnerre de Brest ! » (Hergé, 1948, p.6).

Quant au syntagme verbal, il est notablement moins commun. En effet, nous trouvons certaines expressions qui ont été désémantisées et qui, par conséquent, ont perdu leur sens littéral comme, par exemple « *dis donc* » (Hergé, 1939, p.8) et « dites donc » (Hergé, 1953, p.4). Dans les cas de « Dieu soit loué ! » (Hergé, 1944, p.20) et « que le diable les emporte ! » (Hergé, 1963, p.28) le sens semble ne pas avoir disparu complètement.

Par rapport au syntagme prépositionnel, les structures en sont nombreuses. En effet, la plus simple commence par la préposition « par », suivie d'un nom propre religieux comme « par

Allah ! » (Hergé, 1958, p.30), « par Saint-Wladimir ! » (Hergé, 1953, p.10) et « parbleu ! » (Hergé, 1939, p.36) – euphémisme de « par Dieu ! » –. La structure suivante, liée pareillement au thème religieux, serait la préposition « par » suivie d'un nom et d'un adjectif : « par le Babluth sacré ! » (Hergé, 1934, p.50). Ensuite, la structure de base se complique en devenant « préposition « par » + SN + complément du nom » : « par le sceptre d'Ottokar ! » (Hergé, 1939, p.44), « par les anneaux de Saturne ! » (Hergé, 1942, p.4), « par le tonnerre du Fusi-Yama ! » (Hergé, 1936, p.39) et « par la barbe du Prophète » (Hergé, 1950, p.38). Finalement, l'autre syntagme prépositionnel que nous avons repéré est introduit par la préposition « à » –dans ce cas, « au » – suivie d'un SN formé par un nom et un complément du nom : « au nom du ciel ! » (Hergé, 1950, p.59).

Finalement, nous trouvons des questions qui se combinent avec des jurons, comme le cas de « diable » dans : « *Comment diable ce vase-là a-t-il pu se briser ?...* » (Hergé, 1956, p.4) « *Où diable ce zouave de Tournesol a-t-il envoyé ma pipe ?* » (Hergé, 1953, p.31).

Deuxièmement, les insultes peuvent apparaître également sous la forme de différents syntagmes. Cependant, nous les avons trouvées, principalement, en tant que syntagmes nominaux<sup>6</sup>. Les injures peuvent apparaître, dans un moindre degré, à l'intérieur d'une phrase déclarative en tant qu'attribut : « tu es *stupide* ! » (Hergé, 1943, p.42), « vous êtes un *sinistre farceur* ! » (Hergé, 1968, p.42) « vous êtes un *mufle*, monsieur ! » (Hergé, 1963, p.19), « vous êtes un *imbécile commandant* » (Hergé, 1936, p.39). En revanche, l'emploi elliptique des insultes est notablement plus présent. En effet, nous en trouvons différentes structures de base. La première est la plus simple et la plus utilisée, où le nom de qualité apparaît seul et en apostrophe, comme « crétin ! » (Hergé, 1934, p.3), « incapable !!! » (Hergé, 1934, p.41), « misérable ! » (V7, p.22), etc. Ces noms de qualité peuvent être suivis d'autres noms de qualité appartenant à des phrases indépendantes, ce qui caractérise les énoncés du capitaine Haddock : « pignoufs !... Egoïstes !... Moules à gaufres !... Troglodytes !... Polygraphes ! » (Hergé, 1956, p.34). Les noms de qualité peuvent aussi être précédés d'un déterminant, comme dans « ce freluquet ! » (Hergé, 1930, p.8) ou « les scélérats ! » (Hergé, 1939, p.12), mais dans ces cas, il ne s'agit plus d'une interpellation directe.

---

<sup>6</sup> Nous parlons de syntagme nominal et non pas de syntagme adjectival suivant l'expression de « nom de qualité » donnée par Milner (1978) ; les « adjectifs de qualité » correspondront aux éléments du type « sacré », « sale », etc. qui influent les noms de qualité qu'ils précèdent.

Par ailleurs, « misérable », « stupide » et « vieux » sont des adjectifs de qualité qui se combinent facilement avec des noms de qualité pour renforcer les insultes : « misérable iconoclaste ! » (Hergé, 1949, p.21), « misérable traître ! » (Hergé, 1968, p.14), « stupide animal ! » (Hergé, 1968, p.31), « vieux cornichon » (Hergé, 1943, p.20), etc. Cependant, ce type d'adjectifs ne précèdent pas seulement les noms de qualité mais aussi les noms communs, en faisant de ces expressions neutres, des véritables insultes. Les adjectifs de qualité que nous avons trouvés dans ce contexte sont « sale », « maudit », « satané » et « stupide » : « sale chien » – à un animal– (Hergé, 1941, p.51), « sale Chinois ! » (Hergé, 1936, p.49), « maudite bête ! » – à un animal– (Hergé, 1942, p.32), « satané gosse ! » (Hergé, 1958, p.29) et « stoupidé [*sic*] bête» – à un animal aussi– (Hergé, 1937, p.11).

Autre structure très réitérée tout au long des aventures de Tintin c'est l'enchaînement de deux noms de qualité par la préposition « de » : « N1 *de* N2 ». D'un côté, le N2 précédé par la préposition peut constituer un complément du nom : « tête de mule ! (Hergé, 1948, p.60), « graine de vaurien ! » (Hergé, 1958, p.6 Haddock). D'autre côté, le N2 peut servir pour identifier l'insulté : « ce démon de gosse » (Hergé, 1958, p.62). De plus, la structure « N1 de N2 » peut servir également pour créer une insulte à partir des mots qui ne le seraient pas obligatoirement : « moussaillon de malheur ! » (Hergé, 1941, p.20), « moussaillon du diable ! » (Hergé, 1941, p.20) et « bougre de mouchard » (Hergé, 1958, p.52). Par ailleurs, et de même que dans le cas des jurons, la structure peut se multiplier, comme « ces bougres de zouaves d'anthropothèques ! » (Hergé, 1949, p.36) et « cornichons de zouaves de tonnerres de Brest ! » (Hergé, 1953, p.11).

La dernière variante de « N1 de N2 », dans les différents dialogues, est celle où le N1 sert d'introducteur du N2 à travers des expressions comme « tête de », « espèce de » et, pour le pluriel, « tas de » et « bande de ». Dans ces cas, le N2 peut être accompagné d'un adjectif. Ainsi, pour l'insulte adressée à un seul destinataire, nous trouvons les exemples suivants : « tête de mule ! » (Hergé, 1948, p.60), « espèce de freluquet, (Hergé, 1934, p.4) « espèce de cornichon ! » (Hergé, 1953, p.46), « espèce de faux jeton ! (Hergé, 1954, p.46), « espèce de petit analphabète ! » (Hergé, 1950, p.59), etc. Pour les injures destinées à plusieurs personnes, nous remarquerons : « tas de maladroits ! » (Hergé, 1968, p.19), « tas de cornichons ! » (Hergé, 1949, p.48), « tas de sauvages ! (Hergé, 1941, p.41), « bande de froussards » (Hergé, 1968, p.41), « bande d'emplâtres ! » (Hergé, 1960, p.27), « bande de brutes ! » (Hergé, 1968, p.18), etc.

Finalement, même si la plupart des exemples antérieurs font référence à une interpellation directe, nous trouvons également d'autres insultes qui ne sont pas adressées directement à son destinataire. Dans ce contexte, nous trouvons les structures que nous avons décrites auparavant, où le nom de qualité était précédé par un déterminant « le » ou « ce », et aussi l'emploi anaphorique, exprimé normalement à la troisième personne du singulier : « Eh bien vous l'avez retrouvé, *ce bandit ?* » (Hergé, 1954, p.55), « ah, si jamais je *le* retrouve, *ce sinistre gredin de Tournesol ! ...* » (Hergé, 1956, p.25).

#### 4.2 Sources sémantiques

La grande variété d'injures et de jurons employés par Hergé ne sont pas dues uniquement à la diversité syntaxique mais aussi aux différents référents sémantiques qui appartiennent à des champs lexicaux distincts. En effet, nous trouvons des insultes et des interjections – inventés ou pas – appartenant au sujet de la religion, des animaux, de l'immoralité, du monde marin, et de différentes civilisations – lieux, époques et habitudes –.

En premier lieu, suivant les sujets principaux exposés par Rouayrenc (1996), nous trouvons le thème religieux. Il s'agit du seul sujet tabou trouvé dans Tintin. En effet, les autres thèmes tabous comme le sexe et l'acte excrémental ne font pas partie des insultes et des jurons de cette collection. L'allusion à la religion apparaît surtout dans le cas des jurons – comme nous avons pu observer dans l'analyse syntaxique – : « Dieu ! » (Hergé, 1939, p.40), « mon Dieu ! » (Hergé, 1954, p.39), « Dieu soit loué ! » (Hergé, 1944, p.20), « Dieu ait son âme ! » (Hergé, 1936, p.61), « diable ! » (Hergé, 1937, p.33) « par tous les diables ! ... » (Hergé, 1958, p.45), « que le diable les emporte ! » (Hergé, 1963, p.28), etc. Nous pouvons ajouter à cela l'adjectif de qualité « sacré » : « sacré farceur d'Abdallah ! » (Hergé, 1958, p.10). Nous trouvons également un juron en espagnol tout à fait en rapport avec ce thème : « *Madre de Dios !* » – traduit littéralement, « Mère de Dieu » (Hergé, 1937, p.28). Nous le considérons en tant que jurons puisque le nom de Dieu est « pris en vain ». Par ailleurs, nous trouvons les euphémismes « parbleu ! » (Hergé, 1939, p.36) et « sacrebleu » (Hergé, 1954, p.41).

Deuxièmement, les insultes employées par Hergé sont souvent des animalisations. De ce fait, beaucoup d'injures sont les noms d'insectes ou d'animaux : « Ah ! *Chien !* Te voilà ! » (Hergé, 1943, p.24) – dirigé à une personne –, « il me le payera cher, *ce vieux hibou !* » (Hergé, 1950, p.35), « misérables vers de terre ! » (Hergé, 1943, p.29), « je te ferai avaler ta barbe, *porc-épic !* » (Hergé, 1943, p.24), « ver de terre ! » (Hergé, 1941, p.51), « c'est moi qui t'embrochera, *vieux cachalot !* » (Hergé, 1943, p.24), « ça signifie, *vieux singe*, que c'est moi qui commande

ici à présent ! » (Hergé, 1968, p.13), « Cloportes !... [...] Coléoptères !... Sapajous ! » (Hergé, 1943, p.29), grenouilles ! (Hergé, 1941, p.37), etc. Parfois, au lieu d'un type d'animal, c'est le mot « animal », lui-même, qui est employé directement pour insulter : « toute une scène à recommencer à cause de vous, *animal* ! » (Hergé, 1934, p.16).

Troisièmement, d'autres insultes sont liées à ce que l'on pourrait appeler « les immoralités ». Dans ce contexte, nous pouvons inclure les injures liées aux mauvaises mœurs, au vol, à la criminalité, au mensonge, etc. : « bande de voleurs ! » (Hergé, 1942, p.30), « voleur d'enfants ! » (Hergé, 1950, p.57), « canailles ! » (Hergé, 1941, p.37), « hors la loi ! » (Hergé, 1942, p.26), « traîtres ! [...] Judas ! » (Hergé, 1942, p.40), « bandits ! Gredins ! Gangsters ! » (Hergé, 1943, p.31), « terroristes ! » (Hergé, 1949, p.48), « ivrogne ! » (Hergé, 1956, p.12) « pignoufs !... Egoïstes ! » (Hergé, 1956, p.34), « profiteurs ! » (Hergé, 1956, p.34), « espèce de vieux farceur ! » (Hergé, 1976, p.32), « espèce de coupe-jarret ! » (Hergé, 1958, p.49), etc.

Un cinquième sujet qui sert de source aux insultes, souvent de la part du capitaine Haddock, c'est le monde marin. Ainsi, nous trouvons : « Naufrageurs !... Pirates !... Flibustiers !... Frères de la côte ! » (Hergé, 1958, p.44), « Pirates !... Naufrageurs ! [...] Marins d'eau douce ! » (Hergé, 1942, p.6), etc.

En dernier lieu, les références aux lieux, époques et traditions de différentes civilisations humaines sont une source très présente tout au long des différentes histoires. Ainsi, le capitaine Haddock en a recours pour faire de ce qui serait normalement un terme neutre, une insulte : « Troglodytes !... [...] Va-nu-pieds ! » (Hergé, 1958, p.46), « *visigoths* ! » (Hergé, 1958, p.46), « Patagons !... [...] Marchands de tapis ! » (Hergé, 1949, p.33), « Va-nu-pieds ! [...] bande de sauvages ! » (Hergé, 1949, p.47). Généralement, ces termes sont une généralisation ou cliché du type de personne avec laquelle le personnage parle. Dans ce contexte, nous trouvons un exemple qui illustre très bien cette idée : quand Tintin est dans les pays arabes, les personnages emploient des interjections comme « par Allah ! » (Hergé, 1950, p.37) et le capitaine Haddock emploie des insultes comme « marchands de tapis ! » (Hergé, 1941, p.37), ce qui constitue un cliché qui lie le fait d'être arabe avec le fait de vendre des tapis.

Cependant, ce n'est pas toujours de cette manière. En effet, dans l'exemple « *visigoths* ! » que nous avons proposé plus haut, les destinataires sont des Africains. Par conséquent, nous pouvons percevoir un certain racisme non seulement à cause des clichés des insultes antérieures mais aussi, avec cet exemple, envers les allemands. Ainsi, nous pouvons remarquer la présence de personnages racistes qui se cachent, peut-être, derrière l'humour et la créativité. En revanche,

dans *Le Lotus bleu*, l'un des personnages est clairement raciste, et l'humour n'y est plus. En effet, nous trouvons les exemples suivants qui illustrent son comportement xénophobe : « sale Chinois ! » (Hergé, 1936, p.49), « Tu l'as fait exprès, *sale Chink* ! » (Hergé, 1936, p.7), « *Sale Chink* !... Ah ! tu as osé bousculer un Blanc ! (Hergé, 1936, p.6) et « Où allons-nous si nous ne pouvons même plus inculquer à *ce sales Jaunes* quelques notions de politesse ?... C'est à vous dégouter de vouloir civiliser un peu *ces barbares* ! ». (Hergé, 1936, p.7). Dans ces exemples, l'adjectif de qualité « sale » et le substantif « Jaune », ainsi que le reste de l'énoncé laissent apercevoir le racisme des propos de ce personnage qui, dans l'histoire de fiction, est un personnage méchant.

Dans le même ordre d'idées, la bande dessinée d'Hergé a été critiquée à plusieurs reprises à cause du racisme non seulement des dialogues mais aussi des dessins, surtout en ce qui concerne les Africains du Congo, cependant, nous ne nous concentrerons pas sur cette polémique. Au contraire, nous fixerons notre attention sur le thème qui nous intéresse le plus : le fonctionnement de l'atténuation des gros mots dans *Les Aventures de Tintin*.

### **4.3 Atténuation des gros mots et créativité**

Même si nous avons déjà pu déduire certains procédés d'atténuation dans *Tintin* tout au long du travail, nous essaierons de condenser dans cette partie toute l'information sur ce sujet qui nous semble pertinente. Ainsi, nous appuyant sur les idées de Huston (1980) et de Rouayrenc (1996), nous montrerons certains exemples pour les différents procédés d'atténuation des gros mots choisis par Hergé.

En premier lieu, la modification phonétique est l'un des moyens d'atténuation les plus employés, non en variété mais en quantité. En effet, « sapristi », l'euphémisme de « sacristi », est l'interjection la plus employée avec, au moins, quatre-vingt-dix occurrences<sup>7</sup> dans les vingt-trois albums publiés. Son synonyme euphémique selon Rouayrenc (1996, p.14), « saperlipopette » est également très présent dans les dialogues, mais cette fois-ci nous parlons d'une trentaine d'occurrences. Toujours dans la thématique religieuse, nous avons repéré deux exemples où « bleu » substitue le nom « Dieu », à savoir, « sacrebleu » (Hergé, 1956, p.25) et « parbleu ! » (Hergé, 1939, p.36). Par ailleurs, à l'extérieur du contexte religieux, nous trouvons deux modifications phonétiques de « foutre » (Huston, 1980) : « zut » et « flûte », le premier avec une trentaine d'occurrences face à une dizaine pour la deuxième expression.

---

<sup>7</sup> Les références de ce type d'expressions seront proposées dans l'Annexe.

Deuxièmement, en ce qui concerne les procédés d'atténuation typographiques, nous trouvons d'un côté, les points de suspension pour éviter de dire un véritable gros mot : « - *Canailles* ! – Je dirai même plus... » (V7, p.37). En effet, le manque d'une insulte explicite laisse la liberté au lecteur d'imaginer tout gros mot possible, tout sans le danger de l'explicite. D'un autre côté, nous avons décidé d'inclure dans ce groupe les bulles qui ne contiennent que des signes de ponctuation et des petits dessins. Il s'agit à nouveau de donner libre cours à l'imagination de chaque lecteur. Nous proposons ci-dessous deux exemples, en images, appartenant à *L'île noire* :



(V7, p.11)



(V7, p.31)

Troisièmement, nous pouvons considérer en tant que procédure d'atténuation la créativité d'Hergé, qui invente des jurons et des injures substituant des équivalents qui, autrement, pourraient comporter de vrais gros mots. Nous avons déjà souligné l'exemple proposé par Rouayrenc (1996, p.122), « espèce de logarithme » (Hergé, 1953, p.5) et à cela, nous pouvons ajouter d'autres exemples similaires.

D'un côté, l'auteur emploie des substituts des gros mots en choisissant des mots « neutres » du français. Dans ce contexte, nous trouvons, dans le cas des insultes, des exemples dont la structure commence par l'introducteur « espèce de » : « Mais je ne vous insulte pas, *espèce de catachrèse* ! » (Hergé, 1963, p.19), « Vous ne pourriez pas faire attention, *espèce de sémaphore* ? » (Hergé, 1942, p.29), « Pourriez pas regarder devant vous, *espèce d'équilibriste* ? » (Hergé, 1960, p.11). Dans le premier exemple, « catachrèse » est un mot de stylistique qui signifie, selon le Larousse informatisé, « utilisation d'un mot au-delà de son acception propre ». Le sens d'insulte n'y apparaît pas et, pour cela, il fait partie de ce moyen d'atténuation. Le deuxième exemple répond aux critères que nous avons proposés, étant donné que « sémaphore » ne s'emploie pas normalement en tant qu'insulte. De la même manière, « équilibriste » n'est pas une source d'insultes courants.

Dans ce dernier cas, et contrairement aux autres exemples, l'insulte employée est en rapport avec le contexte énonciatif du capitaine Haddock. En effet, après s'être heurté contre une personne qui portait des fruits, le capitaine prononce ces mots en guise d'injure. Pour mieux le comprendre, l'image de cette scène est proposée à droite de ce texte.



(Hergé, 1960, p.11)

Suivant cette même idée, divers jurons inventés par l'auteur sont liés directement au contexte des aventures. Ainsi, nous trouvons « par le sceptre d'Ottokar ! » (Hergé, 1939, p.44) dans l'album intitulé *Le Sceptre d'Ottokar* ; « par les anneaux de Saturne ! » (Hergé, 1942, p.4) est produit dans un observatoire, et d'autres expressions comme « par Allah ! » (Hergé, 1958, p.30) ou « par la barbe du Prophète ! » (Hergé, 1950, p.38) – pour remplacer le mot « Dieu » – sont employées dans des albums où les actions avaient lieu dans des pays arabes.

D'un autre côté, Hergé va au-delà de la langue française en ayant recours à des langues étrangères. Ainsi, nous trouvons, par exemple, trois jurons en espagnol : « caramba ! » (Hergé, 1948, p.13), «Madre de Dios!» (Hergé, 1937, p.28) et «Santa Madre de Dios» (Hergé, 1948, p.57). De la même façon, et d'une certaine manière en lien avec l'atténuation typographique, nous avons repéré deux exemples où il semble avoir des insultes et/ou des jurons dans une langue quasiment incompréhensible pour un lecteur type – enfant ou adulte francophone, notamment français ou belge –. Pour mieux l'illustrer, nous ajoutons ci-dessous les images correspondantes :



(Hergé, 1960, p.11)



(Hergé, 1968, p.15)

Néanmoins, même si nous avons présenté des atténuations des gros mots, il existe des insultes qui ne sont pas atténuées, comme « imbécile » ou « idiot ». Cependant, nous avons remarqué que ces injures, plus près des gros mots que des mots neutres, font souvent partie des énoncés produits par les personnages méchants. Pour cela, nous pourrions même penser que c'est une manière de caractériser les mauvais personnages à travers les « mauvais mots », et justifier ainsi leur emploi. Dans l'image de droite, le personnage est un ennemi de Tintin.



(Hergé, 1968, p.48)

En guise de conclusion de cette partie, nous pouvons remarquer que la modification phonétique, typographique et morphologique à travers la créativité permettent d'éviter l'emploi de gros mots malgré l'intensité des émotions que vivent les personnages dans *Les Aventures de Tintin*. De cette manière, la lecture est adaptée pour tous les publics étant donné que, comme l'affirme Fisher (2004) à propos des insultes et des jurons du Capitaine Haddock, ces expressions « cachent en quelque sorte l'horreur du dit » (p.56).

## Conclusion

Comme nous avons pu le remarquer, les gros mots font partie de la langue et, par conséquent, il s'agit d'un objet d'étude linguistique. En effet, les gros mots sont des expressions possédant des caractéristiques morphologiques, syntaxiques et sémantiques spécifiques. De plus, lorsqu'ils sont produits dans nos énoncés, ils deviennent un acte de langage qui nous permet notamment d'insulter et de jurer.

Un autre aspect essentiel des gros mots c'est qu'ils peuvent être atténués pour pouvoir exprimer nos émotions dans des contextes plus délicats. Pour mener à bien cette atténuation, nous avons recours à différents procédés. Dans le cas des albums de *Tintin*, Hergé recourt tantôt à des procédés plus communs, tantôt à des moyens plus créatifs qui permettent de donner un côté très original aux dialogues. En effet, nous considérons que le moyen le plus caractéristique de ce dessinateur pour atténuer les mots grossiers des jurons et des insultes c'est la mise en place de la créativité. L'invention d'insultes et d'interjections à partir de mots neutres est minutieusement menée à bien à travers un emploi identique des structures propres aux gros mots. Par ailleurs, le contexte ainsi que les gestes et l'expression faciale des personnages nous permettent également de comprendre quand une insulte ou juron est employé en tant que tel, même si nous ne l'avons jamais lu ou écouté ou s'il est dans une langue incompréhensible pour nous.

En outre, la répétition des mêmes insultes et injures produits par le Capitaine Haddock permet d'établir un lien très étroit entre le lecteur et la bande dessinée, de manière que si quelqu'un reproduit l'une des expressions fréquentes de ce personnage, il lui sera très facile de l'identifier à lui. Par ailleurs, l'atténuation choisie par Hergé va au-delà d'un simple moyen d'éviter des gros mots. En effet, il s'agit d'un moyen de faire rire le lecteur, qui s'amuse à découvrir quelles seront les expressions qu'il trouvera dans les albums suivants. Ainsi, nous pourrions affirmer que l'originalité de cet auteur de bande dessinée réside non seulement dans les histoires et les dessins qu'il crée, mais aussi dans la langue grossière qu'il cache à travers le masque de l'humour et de l'originalité.

Finalement, de la même manière que nous nous sommes interrogés sur les différentes voies d'atténuation employées par Hergé, nous pourrions nous demander quels sont les moyens d'atténuation que nous employons normalement. Ou bien nous pourrions nous poser la question suivante : Employons-nous, nous aussi, la créativité en inventant des injures et des jurons qui ne sont pas enregistrés dans les dictionnaires des gros mots ? Existe-t-il des structures de base

au-delà de celles que Huston (1980) et Rouayrenc (1996) ont proposées pour l'atténuation de ce type d'expressions ?

## Bibliographie

- Austin, J. L. (1962). (trad. Gilles Lane), 1970, *Quand dire c'est faire*, Paris : Seuil.
- Huston, N. (1980). *Dire et interdire, éléments de jurologie*, Paris : Payot.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). « Les subjectivèmes « affectif » et « évaluatif » ; axiologisation et modalisation ». In *L'énonciation de la subjectivité dans le langage* (pp.70-120), Paris : Armand Colin.
- Lagorgette, D. (2008). Du décalogue aux incivilités : analyse diachronique de la violence verbale. In Moïse, C., Auger, N., Fracchiola, B., Schulz-romain, Ch. (dir.), (2008) *La violence verbale*, Tome 2 : Des perspectives historiques aux expériences éducatives (pp.7-41). Paris : L'Harmattan.
- Meunier, D., (2009). Du quolibet à l'insulte : analyse discursive des « gros mots » de la cour de récré. In Lagorgette, D. (dir.). *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)* (pp. 155-170). Chambéry : Éditions de l'Université de Savoie.
- Milner, J.C. (1978). « Le système qualitatif ». In Ruwet, N. (dir.). *Travaux Linguistiques : De la syntaxe à l'interprétation quantités, insultes, exclamations* (pp. 198-223). Paris : Seuil.
- Milner, J.C. (1978). « Particularités diverses des expressions qualitatives ». In Ruwet, N. (dir.). *Travaux Linguistiques : De la syntaxe à l'interprétation quantités, insultes, exclamations* (pp. 224-245). Paris : Seuil.
- Rouayrenc, C. (1996). *Les gros mots*, Paris : Presses universitaires de France.

## Sitographie

- Laforest, M. et Vincent, D. (2004). La qualification péjorative dans tous ses états. In Lagorgette, D. et Larrivée, P. (éds.), *Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques* (pp.59-81). Paris : Larousse. [Disponible en ligne sur [https://www.persee.fr/doc/lfr\\_0023-8368\\_2004\\_num\\_144\\_1\\_6808](https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_2004_num_144_1_6808) ]. (Dernière consultation : 3 mars 2018).
- Ernotte, P. et Rosier, L. (2004). L'ontotype : une sous-catégorie pertinente pour classer les insultes?. In Lagorgette, D. et Larrivée, P. (éds.), *Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques* (pp.35-48). Paris : Larousse. [Disponible en ligne sur [https://www.persee.fr/doc/lfr\\_0023-8368\\_2004\\_num\\_144\\_1\\_6806](https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_2004_num_144_1_6806) ]. (Dernière consultation : 3 mars 2018).
- Fisher, S. (2004). L'insulte, la parole et le geste. In Lagorgette, D. et Larrivée, P. (éds.), *Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques* (pp.49-58). Paris : Larousse [Disponible sur [https://www.persee.fr/doc/lfr\\_0023-8368\\_2004\\_num\\_144\\_1\\_6807](https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_2004_num_144_1_6807) ] (Dernière consultation : 3 mars 2018).
- Lagorgette, D. et Larrivée, P. (éds.), (2004). Introduction. In *Langue française*, 144 : Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques (pp.3-12). Paris : Larousse. [Disponible en ligne sur [https://www.persee.fr/doc/lfr\\_0023-8368\\_2004\\_num\\_144\\_1\\_6804](https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_2004_num_144_1_6804) ] (Dernière consultation : 3 mars 2018).
- Lagorgette, D. et Larrivée (2004). Interprétation des insultes et relations de solidarité. In Lagorgette, D. et Larrivée, P. (éds.), *Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques* (pp.83-103). Paris : Larousse. [Disponible en ligne sur [https://www.persee.fr/doc/lfr\\_0023-8368\\_2004\\_num\\_144\\_1\\_6809](https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_2004_num_144_1_6809) ] (Dernière consultation : 3 mars 2018).

Mateiu, I.A. et Florea, M.A. (2014). « Les injures et les jurons : agressions verbales vs. jeux de langage ». In : The Proceedings of the International Conference “Communication, Context, Interdisciplinarity”. Section : Language and Discourse, 3, pp. 594-610. [Disponible en ligne sur <http://www.upm.ro/cci3/CCI-03/Lds/Lds%2003%2075.pdf> ] (Dernière consultation : 20 mai 2018).

Perret, D. (1968). Termes d’adresse et injures à propos d’un dictionnaire des injures. *Cahiers de lexicologie*, 12, pp.3-14. [Disponible en ligne sur <https://www-classiques-garnier-com.janus.biu.sorbonne.fr/numerique-bases/index.php?module=App&action=FrameMain> ] (Dernière consultation 10 avril 2018).

### **Page web officielle de Tintin**

L'essentiel à propos de Tintin et Hergé. [Disponible en ligne sur <http://fr.tintin.com/essentiel> ] (Dernière consultation 23 mai 2018).

Hergé. [Disponible en ligne sur <http://fr.tintin.com/herge> (Dernière consultation 23 mai 2018).

### **Dictionnaire en ligne**

Catachrèse (s. d.). Dans *Dictionnaire Larousse en ligne*. Disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/catachr%C3%A8se/13695?q=catachr%C3%A8se+#13532>

Gros mot (s. d.). Dans *Dictionnaire Larousse en ligne*. Disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/gros/38380/locution?q=gros+mot#179811>

Juron (s. d.). Dans *Dictionnaire Larousse en ligne*. Disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/juron/45216?q=juron#45170>

## Bandes dessinées

Hergé (1930). *Tintin au pays des soviets*. Casterman.

Hergé (1931). *Tintin au Congo*. Casterman.

Hergé (1932). *Tintin en Amérique*. Casterman.

Hergé (1934). *Les cigares du Pharaon*. Casterman.

Hergé (1936). *Le Lotus bleu*. Casterman.

Hergé (1937). *L'oreille cassée*. Casterman.

Hergé (1938). *L'île noire*. Casterman.

Hergé (1939). *Le Sceptre d'Ottokar*. Casterman.

Hergé (1941). *Le Crabe aux pinces d'or*. Casterman.

Hergé (1942). *L'Étoile mystérieuse*. Casterman.

Hergé (1943). *Le Secret de La Licorne*. Casterman.

Hergé (1944). *Le Trésor de Rackham le Rouge*. Casterman.

Hergé (1948). *Les Sept Boules de cristal*. Casterman.

Hergé (1949). *Le Temple du Soleil*. Casterman.

Hergé (1950). *Tintin au pays de l'or noir*. Casterman.

Hergé (1953). *Objectif Lune*. Casterman.

Hergé (1954). *On a marché sur la Lune*. Casterman.

Hergé (1956). *L'Affaire Tournesol*. Casterman.

Hergé (1958). *Coke en stock*. Casterman.

Hergé (1960). *Tintin au Tibet*. Casterman.

Hergé (1963). *Les Bijoux de la Castafiore*. Casterman.

Hergé (1968). *Vol 714 pour Sydney*. Casterman.

Hergé (1976). *Tintin et les Picaros*. Casterman.

## Annexes

Références complètes d'exemples significatifs à plusieurs occurrences :

« **Flûte** » (Hergé, 1932, p.9), (Hergé, 1954, p.54), (Hergé,1958, p.12), (Hergé, 1960, p.37), (Hergé, 1963, p.34), (Hergé, 1968, p.6, 13, 19), (Hergé,1976, p.3, 51).

« **Sapristi** » (Hergé, 1931, p. 5, 31, 39, 49, 54), (Hergé, 1934, p.14, 25, 32, 47, 54, 56, 68, 110), (Hergé, 1937, p.23, 29), (Hergé, 1938, p. 4, 19, 30, 31, 42, 54), (Hergé, 1939, p.4, 8, 33, 42, 54, 56), (Hergé,1941, p.3, 4, 7, 30, 36, 45, 51), (Hergé,1942, p.2, 8, 24, 39, 53), (Hergé,1943, p.10, 29, 31, 48, 52, 60), (Hergé, 1944, p.15, 16, 41, 46, 57, 61), (Hergé, 1948, p. 11, 22, 23, 27, 37, 40, 56, 60), (Hergé, 1949, p.4, 7, 10, 31, 45, 46, 48), (Hergé, 1950, p.9), (Hergé, 1953, p.16, 32, 38, 44, 51, 54), (Hergé, 1954, p.7, 12, 16, 18, 34, 35), (Hergé, 1956, p.18, 20, 32, 43, 50, 59), (Hergé, 1958, p. 2, 13, 22, 38, 53), (Hergé, 1960, p.30), (Hergé, 1963, p.11), (Hergé, 1968, p.34).

« **Saperlipopette !** » (Hergé, 1934, p.6, 47), (Hergé, 1936, p. 48) (Hergé, 1937, p.2, 38), (Hergé, 1939, p.47), (Hergé,1942, p.12), (Hergé,1943, p.6), (Hergé,1944, p.37), (Hergé, 1948 : 20, 50), (Hergé, 1949, p.5, 11, 52), (Hergé, 1950, p.19, 25, 30, 33, 51), (Hergé, 1953, p.11, 15, 32, 43), (Hergé, 1954, p.19, 31), (Hergé, 1956, p.40, 45), (Hergé, 1960, p.18),(Hergé, 1963, p.7, 23, 33), (Hergé, 1976, p.25, 34).

« **Zut !** » (Hergé, 1930, p. 19, 20, 30), (Hergé, 1931, p.13, 15, 55), (Hergé, 1934, p.58), (Hergé, 1936, p. 50), (Hergé,1938, p.6, 28, 57), (Hergé, 1942 : 46, 55, 60), (Hergé, 1943 :35, 42, 46), (Hergé, 1944, p.27), (Hergé, 1949, p.7, 8, 14), (Hergé, 1950, p.19, 20, 42, 45, 53), (Hergé, 1954, p.39), (Hergé, 1956, p.8, 17, 38), (Hergé, 1960, p.9), (Hergé, 1963, p.19, 34), (Hergé, 1976, p.4, 36).